



Partager est un défi

Partager est un défi

Seize défis relevés pour un meilleur partage des ressources éducatives

Coordinateurs : Colin de la Higuera, Solenn Gillouard, Lucie Grasset et Erwan Louërat

Collection RELIA

Nantes Université



Partager est un défi Droit d'auteur © 2026 par Chaire UNESCO RELIA est sous licence [Licence Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/), sauf indication contraire.

Table des matières

Préface	ix
<i>Partager : une responsabilité éducative, un acte politique</i>	
Introduction	xv
Éducation et partage	1
1. Compétition	7
<i>Encourager le partage repose sur une approche systémique et holistique</i>	
2. Protection	13
<i>« Mon précieux » : pourquoi les universitaires protègent leurs ressources pédagogiques et leurs données (mais partagent volontiers leurs articles)</i>	
3. Légalité	23
<i>À qui appartient le contenu généré par l'IA ?</i>	
4. Légitimité	33
<i>Au-delà du prestige : quelles connaissances comptent en éducation ouverte ?</i>	
5. Découvrabilité	39
<i>Comment rendre nos REL « découvrables »</i>	

6. Colonialisme	47
<i>Éducation ouverte : quand le partage devient colonisation</i>	
7. Naïveté	53
<i>Le partage est un défi : la naïveté dont nous devons nous défaire</i>	
8. Réciprocité	61
<i>Une communauté fondée sur le partage</i>	
9. Pillage	67
<i>« Mon précieux », La ressource éducative libre au risque d'être rongé par la crainte du pillage.</i>	
10. Utilité	71
<i>Avons-nous encore besoin des REL à l'ère de l'IA ?</i>	
11. Chronophage	81
<i>Ressources éducatives libres : le partage est-il vraiment chronophage ?</i>	
12. Ingratitude	91
<i>Une heureuse coïncidence potentielle au-delà des attentes de gratitude</i>	
13. Obligation	101
<i>De l'obligation à la reconnaissance de l'éducation ouverte</i>	
14. Complexité	109
<i>Partager est un défi : voyage au cœur de l'obstacle « complexité »</i>	
15. Détournement	119
<i>Entre ouverture et responsabilité : comment bien utiliser les ressources éducatives libres</i>	

16. Jugement	127
<i>Du jugement au partage : repenser les pratiques enseignants à l'ère de l'éducation ouverte</i>	
La Chaire UNESCO RELIA	139
UNOE	141
L'alliance EUniWell	143

Préface

Partager : une responsabilité éducative, un acte politique

Partager.

Le mot paraît simple. Familier, presque évident dans le monde de l'éducation. Enseigner, former, accompagner, transmettre : autant de pratiques que nous décrivons volontiers comme des actes de partage. Pourtant, derrière cette évidence apparente, se cachent encore de nombreuses résistances, hésitations, asymétries et parfois renoncements.

C'est précisément ce que cette remarquable série de contributions choisit d'explorer : non pas les promesses abstraites de l'éducation ouverte, mais les obstacles très concrets qui entravent encore le partage des savoirs, des ressources, des pratiques et des expériences pédagogiques.

En cela, cette initiative est profondément précieuse.

Précieuse parce qu'elle réunit des voix venues de quinze pays, de plusieurs continents, de contextes éducatifs, linguistiques et culturels différents.

Précieuse parce qu'elle assume le multilinguisme comme une richesse et non comme une difficulté à contourner.

Précieuse enfin parce qu'elle rappelle que l'éducation ouverte n'est pas seulement un enjeu technique ou juridique, une transformation pédagogique : elle engage une vision culturelle, scientifique et démocratique de l'université.

À Nantes Université, nous portons cette conviction avec force.

L'ouverture constitue aujourd'hui l'un des marqueurs majeurs de notre identité institutionnelle : ouverture des savoirs, ouverture pédagogique, ouverture scientifique, ouverture aux territoires, aux publics, aux langues, aux coopérations internationales et aux communs numériques.

Cette vision s'inscrit pleinement dans les ambitions portées par l'UNESCO, notamment à travers la Recommandation sur les ressources éducatives libres adoptée en 2019, mais également dans la dynamique des Objectifs de développement durable des Nations Unies. L'ODD 4 — garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable pour toutes et tous — ne pourra être atteint sans une politique ambitieuse de partage des connaissances et d'accès ouvert aux ressources éducatives.

À Nantes Université, nous défendons une conviction simple mais essentielle : les connaissances constituent un bien commun universel. Dès lors, son partage ne peut être considéré comme une option laissée à la seule bonne volonté individuelle. Il relève d'une responsabilité collective et institutionnelle.

Dans un monde traversé par de profondes inégalités d'accès au savoir, retenir, cloisonner ou réserver les ressources éducatives revient à affaiblir la promesse même de l'université. À l'inverse, ouvrir, mutualiser, documenter, traduire et diffuser les connaissances participe directement de notre mission de service public et de notre responsabilité sociale.

L'éducation ouverte nous rappelle ainsi une exigence fondamentale : les savoirs n'ont de véritable valeur que lorsqu'ils circulent, se discutent, se transforment et deviennent partageables par toutes et tous.

Le récent classement du Times Higher Education Impact Rankings, qui reconnaît l'engagement de Nantes Université en

faveur de l'ODD 4 parmi les établissements les plus mobilisés au niveau international, constitue pour nous un encouragement important. Non comme une récompense symbolique, mais comme la reconnaissance d'une responsabilité : celle d'agir concrètement pour une université plus accessible, plus collaborative et plus émancipatrice.

Car l'éducation ouverte n'est pas un supplément d'âme de l'université contemporaine. Elle est devenue une nécessité.

Nécessité éducative, pour rendre les savoirs réellement accessibles et partageables.

Nécessité scientifique, dans un monde où les connaissances se construisent désormais dans des dynamiques ouvertes, collaboratives et internationales.

Nécessité démocratique, parce que la circulation des savoirs conditionne désormais notre capacité collective à comprendre, débattre et agir ensemble.

Nécessité sociale, enfin, face aux fractures éducatives, numériques et aux inégalités persistantes d'accès à la connaissance.

Le texte inaugural confié à Ahmed Ben Tahar Galai donne à cette série une portée particulière. Militant des droits humains, acteur du dialogue démocratique tunisien, membre de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, composante du Quartet récompensé par le Prix Nobel de la paix 2015, il rappelle avec une grande force symbolique que partager est toujours un acte profondément humaniste et politique. Son intervention ouvre cette série sous le signe du dialogue, de la dignité et de la confiance dans la capacité des savoirs à rapprocher les peuples.

Il fallait sans doute cette voix pour rappeler que l'éducation ouverte ne consiste pas seulement à diffuser davantage de conte-

nus, mais à construire des sociétés capables de coopération, de reconnaissance mutuelle et de paix.

Dans un monde traversé par les tensions et les replis, l'éducation ouverte demeure aussi un projet de dialogue et de paix.

Cette aventure éditoriale et réflexive témoigne également de ce que l'éducation ouverte produit de plus fécond : des collectifs. Derrière chacun des textes publiés se trouvent des discussions, des traductions, des relectures, des médiations techniques, des débats intellectuels et des engagements souvent discrets.

Je souhaite ainsi saluer chaleureusement l'ensemble des autrices et auteurs ayant accepté de contribuer à cette série, ainsi que les équipes qui l'ont rendue possible : celles des réseaux UNOE et EUniWell, les équipes éditoriales des différents blogs partenaires, et tout particulièrement les membres de la Chaire UNESCO RELIA qui, une nouvelle fois, démontrent leur capacité à faire dialoguer recherche, pédagogie, coopération internationale et engagement citoyen.

Je voudrais également souligner, avec reconnaissance, l'impulsion donnée à cette initiative par Colin de la Higuera. Depuis de nombreuses années, il contribue, avec constance et exigence, à porter la nécessité de partager les savoirs, en créant des communautés nationales et internationales de réflexion et d'action en faveur de l'éducation ouverte. Cette série en est une nouvelle illustration : ambitieuse intellectuellement, ouverte linguistiquement et profondément collective.

Les pages qui suivent ne proposent ni doctrine unique ni réponse définitive. Elles offrent mieux : des expériences, des analyses, des doutes parfois, mais surtout des pistes concrètes pour continuer à construire une culture du partage.

Car partager n'est jamais automatique.

Partager s'apprend.

Partager se soutient politiquement.

Partager suppose des infrastructures, des reconnaissances, des droits, des collectifs et de la confiance.

Mais partager demeure, plus que jamais, l'une des conditions essentielles d'une université ouverte sur le monde et attentive aux grands enjeux de son temps.

Arnaud Guével

Vice-président Formation et Éducation ouverte
Nantes Université

Introduction



« [Better Sharing, Brighter Future](#) » de David Espinosa, Creative Commons. Licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Partager... Nos défis pour 2026

Chaque année, au début du mois de mars, l'éducation ouverte est célébrée lors de l'OWeek ([semaine de l'éducation ouverte](#)), promue par Open Education Global. Il s'agit d'un événement au cours duquel des groupes du monde entier promeuvent des idées et des projets liés à l'éducation ouverte.

En 2025, avec l'aide de nos ami-es du [réseau UNOE](#) et de l'[Université européenne du bien-être EUniWell](#), nous avons identifié 23 bonnes raisons ([en français](#), [en anglais](#)) en faveur de l'éducation ouverte. Puis nous avons lancé un appel et « recruté » des auteurs de 13 pays. En mars 2025, nous avons publié leurs contributions... 23 articles en 8 langues !

Cette année, c'est la **question du partage** qui nous a servi de fil conducteur. Tous les éducateurs, les enseignants, définissent volontiers ce qu'ils font avec le verbe « partager ». Et pourtant, quand on y regarde de plus près, ce partage est souvent limité.

Nous avons cette fois identifié seize obstacles ou défis au partage : certains sont réels et peuvent être liés à un manque de compétences technologiques ou juridiques. D'autres sont liés à nos propres limites, craintes, envies. Or, en 2026, nous avons besoin de mieux partager, donc comprendre ce qui nous bloque et recenser des idées et des solutions venant de tous les continents est une piste...

A nouveau, la communauté a répondu présent. Ils et elles étaient 30, représentant 15 pays des Amériques, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe.

Une belle surprise pour cette édition 2026. Nous avons eu un premier article d'Ahmed Galai pour lancer la série, sur la relation entre enseigner et partager. M. Ahmed Ben Tahar Galai est un

militant des droits humains et des peuples, membre du comité directeur de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme de 2000 à 2016 (prix Nobel de la paix 2015 avec le Quartet du Dialogue National). Il est également membre du conseil scientifique de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et de la commission nationale pour la réforme du système éducatif tunisien.

Un Prix Nobel pour lancer notre série... Difficile de rêver mieux.

Les 14 auteurs et 16 autrices de 15 pays ont écrit 17 articles dans 6 langues... Des aller-retours productifs nous ont permis d'échanger avec elles et eux. Parfois c'est entre auteur.es que les conversations et débats ont eu lieu.

Merci aussi à celles et ceux que nous avons mis à contribution. Pour nous aider à traduire, pour mieux diffuser. Pour gérer des aspects techniques, parfois aussi juridiques. En particulier, Javiera Atenas et Victor González Catalayud pour les versions espagnoles et Mary Lavissière pour les complexités de la traduction des termes juridiques au français.

Il faut surtout dire que derrière le “nous” se cachent Solenn Gilouard pour [le blog d'UNOE](#), Erwan Louërat pour [le blog d'EUni-Well](#) et Lucie Grasset pour [le blog de la Chaire RELIA](#).

Chacun de ses blogs a sa propre politique éditoriale, mais ils partagent tous les trois un grand intérêt pour le sujet. Nous avons choisi de publier cette année en français sur le blog RELIA et dans les différentes langues disponibles sur les blogs multilingues d'UNOE et de EUniWell. Mais pour une opération de cette importance, il a été essentiel de travailler en équipe et de pouvoir se secourir quand nécessaire.

Quelques éléments techniques

L'objectif de publier chaque article dans au moins trois langues a été atteint. De façon systématique, avec l'aide de l'IA (DeepL pro) nous avons obtenu des versions de travail en anglais, français et espagnol. Nous avons ensuite pu bénéficier de lectures attentives de la part des un-es et des autres. Cela reste cependant un exercice périlleux : dans certains cas, les termes techniques retenus (et en particulier les termes juridiques) pourraient encore être améliorés.

Nous avons bien entendu été attentif-ves à la question des licences des images. En choisissant systématiquement des images libres de droit. A ce titre, nous souhaitons également remercier la plateforme [The Greats – Fine Acts](#) ainsi que les artistes qui y partagent leurs œuvres sous licence CC BY-NC-SA, et qui nous ont permis d'illustrer chacun des articles de cette série.

Et nous avons aussi eu à gérer la question des images générées par IA. En suivant le pertinent avis de Rory McGreal (voir l'article sur la légalité), ces images doivent être considérées comme étant dans le domaine public. Mais nous n'avons pas osé franchir systématiquement le Rubicon d'y apposer une licence CC0.

Qu'avons-nous appris ?

En réalité, nous avons surtout été conforté-es par la pertinence de notre modèle. Comme l'an dernier, nous avons invité un grand nombre d'expertes et experts à enchérir lorsque la liste des thèmes serait partagée. Et comme l'an dernier, les thèmes -qui étaient des obstacles- sont "partis" très vite. La possibilité de

partager l'écriture avec des auteur·es qui ne se connaissaient pas forcément a donné lieu à des collaborations trans océaniques.

Nos ami·es d'Open Education Global nous ont suggéré d'ouvrir l'appel à contributions. C'était un peu frustrant de ne pas le faire, de ne faire appel qu'à des gens que nous connaissions déjà. Mais nous anticipions déjà qu'il allait nous falloir, parfois, discuter avec les auteur.es, leur demander des efforts supplémentaires.

Nous avons continué à explorer le multilinguisme. Nous avons aussi vu que ce format convenait aux lecteurs et aux lectrices mais aussi aux auteur·es : une règle essentielle est que chacun·e avait le droit d'écrire dans sa langue. C'est un sujet de controverse : nombreux·ses sont celles et ceux qui pensent qu'il existe une lingua franca et que tout le monde doit pouvoir s'exprimer dans cette langue. Avec l'aide de l'IA, éventuellement. A la Chaire, nous ne voyons pas les choses comme ça et avons eu cette année, justement, le cas d'un article d'abord écrit en anglais, puis, à notre demande, réécrit dans la langue des auteur.es, et bien meilleur dans sa seconde version.

Nous avons aussi innové cette année en proposant une Newsletter bilingue à laquelle on pouvait s'inscrire sur toute la durée de l'opération afin de recevoir un mail à chaque publication d'article. Plus de cinquante inscriptions à celle-ci !

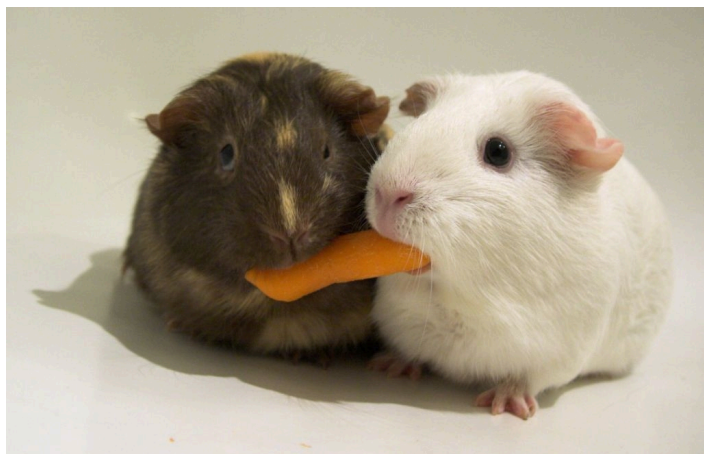
Mais qu'avons-nous appris, de plus ?

Tout d'abord, et ce n'est pas une surprise, que la communauté de l'Education Ouverte est riche d'idées, d'analyses, de travaux de recherche. En posant nos sujets cette année sous forme de seize mots clé, un par obstacle, nous pensions avoir marqué le territoire et prévu toutes les possibilités. En réalité, nos auteur.es ont plus qu'enrichi les idées originelles que nous avions imaginées.

Nous avons également été conforté-es par l'importance qu'il faut accorder à la recherche. Le mot "partage" existe depuis longtemps et a souvent été associé à la question des REL. On peut lire des articles datant d'une vingtaine d'années où certaines difficultés évoquées ici ont déjà été analysées. On aurait donc pu penser que nous allions revisiter des questions connues avec des réponses très explorées. Il n'en est rien : les analyses de 2026 reposent sur des résultats récents, sur des technologies d'aujourd'hui, sur les nouveaux outils que nous avons vu arriver ces dernières années. Nous notons cependant qu'une part substantielle de la bibliographie est en langue anglaise.

Nous prenons cela pour un défi : avons-nous, aujourd'hui, assez de chercheur.es qui regardent en langue française les questions posées par l'éducation ouverte ? La réponse est clairement non. C'est pour cela que cette année 2026 nous avons lancé une série de webinaires en langue française.

Les seize articles proposés ont de nombreux sujets partagés. Les angles sont différents, les références vont dépendre des contextes locaux, mais quelques sujets forts sont traités.



[« sharing »](#) par ryanrc. Flickr. Licence CC BY-NC 2.0.

La question de la reconnaissance

[Souhad Shlaka](#) a analysé la difficulté de concilier partage et compétition. Dans son Université comme dans tant d'autres, la mise en concurrence est voulue et, bien entendu, freine le partage. Elle nous propose des débuts de solution. Puissent les institutions l'écouter !

Certains de ces mécanismes de reconnaissance sont analysés par [Luc Massou](#) (sur le thème de la gratitude). Pour lui, le partage de la recherche est centrifuge tandis que les mécanismes du partage des ressources éducatives sont d'ordre centripète. Il faut donc convenir qu'on ne remercie pas de la même façon ces partages.

[Javiera Atenas et Leo Havemann](#) ont trouvé un titre qui a beaucoup intrigué les lecteurs : ils sont partis du constat que les universitaires partageaient volontiers leurs résultats de recherche, mais beaucoup moins leurs cours. Comme pour d'autres, ils demandent un changement de paradigme pour permettre aux universitaires d'être réellement gagnants à partager.

Les articles optimistes

Certains ont choisi de partager comme un acte de foi. C'est le cas de [Marcela Morales](#) qui nous confirme que nous sommes bien entendus tous légitimes à partager. C'est aussi celui de [Zoltan Lantos](#) dans sa réponse au défi de la réciprocité, et qui raconte l'histoire d'une de ses REL. Celle-ci donne l'impression de prendre vie... et donc bien entendu de s'émanciper. Derrière son témoignage on devine la question qu'il nous faudra bien aborder un jour : comment une ressource éducative libre, intimement associée à un (ou une, ou des) auteur peut devenir un commun numérique au sens de la déclaration de Dubai. C'est aussi l'opti-

misme qui pousse [Pierre-Antoine Gourraud](#) à partager et qui nous dit : *Le vrai danger ? Ce n'est pas le pillage. C'est le gâchis.* [Alan Levine](#) a choisi l'obstacle de l'ingratitude mais nous lance plutôt un message de gratitude et note que même si les gens qui prennent ses photos peuvent le faire sans rien dire, ils choisissent souvent de remercier.

Le Nord et le Sud

Le Sud est très représenté parmi nos auteurs et autrices. Et si parfois les problèmes sont les mêmes qu'on peut trouver en Europe ou en Amérique du Nord, ce n'est pas toujours le cas.

Le thème de la nécessaire décolonisation des savoirs est analysé sans complaisance par [Mpine Makoe, Darrion Letendre et Robert Lawson](#)... Il aurait aussi pu être au centre de la question de la découvrabilité : mais [Benedetta Calonaci et Alessandra Gammino](#) ont choisi un autre angle, celui des documentalistes et des bibliothécaires.

Les REL, c'est mieux quand on travaille en équipe

Mais peut-être la leçon principale de cette série est que le collectif doit primer. Concevoir un REL et la diffuser ne peut plus, en 2026, être la mission d'un ou une collègue isolé.e. Il faut travailler à plusieurs, en réseau, en mettant en place des infrastructures. C'est bien entendu le message porté par [Sophie Depoterre, José-Miguel Escobar-Zuniga, Paul Lyonnaz et Nadia Villeneuve](#), qui à Louvain, Laval, Nantes et Sherbrooke sont en train de construire les outils qui permettent au collectif de s'exprimer. C'est aussi le modèle sous-jacent en Afrique du Sud et promu par [Dorothy Laubscher](#) dans son article répondant au défi de la naïveté. Pour [Barbara Class, Henrietta Carbonel et Mathilde Panes](#)

c'est pour faire face aux défis techniques qu'il faut s'organiser et systématiser son approche.

[Virginia Rodés et Regina Motz](#) nous rappellent quelque chose d'essentiel : “les REL ont transformé l'accès à la connaissance et restent essentiels dans un monde où des millions d'étudiants manquent encore de supports pédagogiques abordables et fiables.” Leur article est une conversation entre deux enseignantes.

[Latifa Chahbi, Loubna Terhaz, Khalid Berrada et Alan Levine](#) nous rappellent que la peur du jugement de l'autre a toujours été un obstacle au partage. Ils font dans leur article appel à Michel Foucault pour analyser cette difficulté. Mais pour eux, l'éducation ouverte peut transformer le regard en situant chaque expérience éducative et en offrant des environnements sécurisés de partage.

La question de l'intelligence artificielle a été abordée dans deux articles. Par [Rory McGreal](#) pour analyser la question des droits, de la légitimité, par [Fawzi Baroud et Mitja Jermol](#) pour nous dire qu'il faut absolument continuer à partager, malgré l'IA (la question posée était celle de l'utilité). A cause de l'IA, même. Ces articles ont été particulièrement relayés : il est clair que la question de l'IA intéresse. Nous pensons et espérons que ces articles donnent des réponses très positives !

Enfin, nombreux sont les articles qui indiquent l'importance de l'institution. Une institution qui soutient, par des mécanismes de reconnaissance, qui met en place des structures d'appui, qui valorise l'éducation ouverte, cela devient indispensable.

Partageons

Une opération sur le partage,... ça se partage.

Nantes Université l'a fait : comme cela a été rappelé lors de l'inauguration du mois de l'Education Ouverte, la question de l'Éducation Ouverte marque aujourd'hui l'identité de Nantes U. Et la [Fabrique REL](#) est le type de structure qui va jouer un rôle primordial dans la construction des outils de partage du futur.

[UNOE](#) (UNITWIN Network in Open Education) a maintenant trouvé une vraie place à l'UNESCO. Le réseau s'agrandit, les prises de position et les opérations diverses permettent de travailler globalement.

[EUniWell](#) vient de se doter d'un observatoire de l'éducation ouverte : ce petit comité scientifique doit permettre de mieux analyser les liens entre éducation ouverte et bien-être.

Toute l'équipe éditoriale des seize obstacles remercie enfin les lecteurs et les lectrices. Sans qui, au fond, tout ceci n'aurait que peu d'intérêt : dans un partage, les deux parties ont un rôle.

Colin de la Higuera, Solenn Gillouard, Lucie Grasset et Erwan Louërat

- Colin de la Higuera est titulaire de la Chaire RELIA à Nantes Université
- Solenn Gillouard est éditrice du Blog du réseau UNITWIN UNOE
- Lucie Grasset est éditrice du blog de la Chaire RELIA
- Erwan Louërat est éditeur du blog d'EUniWell

Éducation et partage



Calligraphie. Ahmed Galai. Licence CC0.

Partager, éducation... Deux mots très forts et qui se conjuguent. Quoi de plus normal de demander à un poète, un activiste, un grand éducateur de nous introduire dans les débats de cette semaine de l'éducation ouverte. Ahmed Galai, Prix Nobel de la Paix en 2015, nous fait le très grand honneur de lancer notre série d'articles.

Parlant de Partage, on peut facilement parodier l'adage de l'École Palo Alto : "On ne peut pas ne pas communiquer" tant Communication et Partage sont des notions concomitantes. Effectivement, "on ne peut pas ne pas partager".

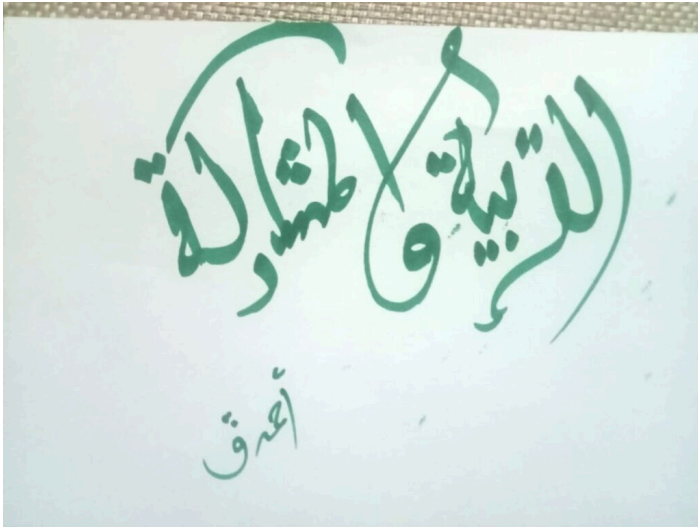
Le Partage est une valeur sociale fondamentale ancrée dans les usages inter individuels et sociaux depuis la formation des premières sociétés humaines. Le Potlatch, par exemple, est une pratique très ancienne analysée par l'anthropologue Marcel Mauss (Essai sur le don). Cette forme de don rituel montre comment les peuples autochtones de l'actuel Canada et Alaska, donnaient et recevaient pendant leurs festivités sociales ou religieuses des biens, de la nourriture ou des couvertures, marquant ainsi leur statut ou prestige et cimentant des rapports sociaux hiérarchiques reconnus.

Qu'ils soient par le troc ou autres moyens, les échanges ne permettraient pas seulement la satisfaction des besoins matériels de consommation, mais aussi des sentiments, des idées et du sens où chacun peut faire prévaloir son individualité et son apport spécifique. D'ailleurs, Al-Jahiz, encyclopédiste arabe du VIII^e après JC, l'a bien ressenti en écrivant "les idées sont jetées sur les routes, mais c'est par les termes que les gens se distinguent..." (إن المعاني ملقاة على قوارع الطريق، وإنما يتميز الناس بالألفاظ).

Ce penseur du VIII^e siècle après JC soutient que les idées ne sont pas enfermées dans l'esprit d'un érudit, mais un bien commun accessible à toutes celles et à tous ceux qui veulent s'en servir, le comprendre et le transmettre. Les idées circulent librement et à chacun·e de nous de prouver sa singularité créative à partir de ce qui est commun. C'est de cette circulation que naît et progresse le patrimoine universel des connaissances humaines. La Route de partage dont parle Al-Jahiz est cet espace vivant riche et coloré asserti par nos voyages, nos débats, nos langues

et cultures diverses. Descartes ne disait-il pas : “le bon sens est la chose du monde la mieux partagée” ?

C’est ainsi que notre intelligence se multiplie quand nous nous la partageons loin de toute velléité de confiscation : nous apprenons à nous ouvrir à l’altérité et construire ensemble notre Monde.



Éducation et partage. Dessin d'A. Galai 2026 sous licence CC0

C’est bien évident que l’École, espace de socialisation par excellence, va puiser dans ce terreau riche du Partage. Pour Durkheim, « L’éducation est l’action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. » (Éducation et sociologie, 1922). Cette transmission intergénérationnelle n’est pas un simple transfert mécanique. C’est plutôt un acte réfléchi par lequel les adultes préparent les conditions d’un partage social des valeurs et des savoirs.

L'éducation apparaît alors comme une éthique de transmission et de partage pour construire l'avenir surtout, dans ce monde actuel marqué par les inégalités, les tensions sociales et la compétition généralisée.

Partager l'éducation, c'est reconnaître avant tout que le savoir est un bien commun qui doit être démocratiquement et équitablement réparti sans aucune discrimination conformément à une approche basée sur les droits humains. Pour garantir que l'éducation soit un facteur d'émancipation et non de domination et de "reproduction des inégalités" (Bourdieu), il faudrait veiller à une accessibilité de tous et toutes à travers un partage des curricula en ouvrant les écoles sur leur environnement, favorisant l'apprentissage entre pairs, soutenant les ressources éducatives libres et reconnaissant la diversité des formes de savoirs et les intelligences multiples (Gardner). Cette logique de partage contribue à réduire les fractures sociales et à renforcer la justice éducative.

Fonctionnant par le partage, l'école doit aussi éduquer au partage pour corriger les biais de la compétition et la recherche effrénée de la performance. Car, les valeurs du Partage s'apprennent. À l'école, cela passe par des pédagogies coopératives, des projets collectifs, le travail en groupe, le débat et l'entraide. Éduquer au partage, c'est apprendre à donner et à recevoir, à écouter l'autre, à reconnaître que l'on progresse mieux ensemble que seul. Ces apprentissages développent les Compétences de vie telles l'empathie, la solidarité et la responsabilité.

En valorisant le partage, l'éducation combat la logique de l'individualisme et invite à penser la réussite non pas contre les autres, mais avec les autres. Elle prépare les citoyennes et les citoyens au dialogue, à la solidarité et à la résolution pacifique

des conflits pour construire ensemble une société plus juste, inclusive, solidaire et pacifique.

Ahmed Galai

... est militant des droits humains et des peuples. Membre du comité directeur de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme de 2000 à 2016 (prix Nobel de la paix 2015 avec le Quartet du Dialogue National). Membre du conseil scientifique de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme et de la commission nationale pour la réforme du système éducatif tunisien. Ancien conseiller général en information et orientation scolaire et universitaire.

1. Compétition

Encourager le partage repose sur une approche systémique et holistique



«[Yearning To Move On](#)» de Lorenzo Miola pour Fine Acts— licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Souhad Shlaka analyse la question de la compétition à partir de sa propre expérience d'enseignante et chercheure à l'Université Mohammed V (Maroc). La question posée était celle d'une compétition imposée comme modèle de gouvernance : comment réagissons-nous pour lui substituer une autre logique, celle de la coopération ?

Encourager le partage à l'université marocaine repose sur une approche systémique et holistique

Partager c'est permettre à la connaissance d'accroître et de gagner en qualité. Partager c'est aussi offrir la chance à un grand nombre d'apprenants de bénéficier de la connaissance qui n'est pas toujours accessible. En contexte éducatif, les Ressources Éducatives Libres (REL) se présentent comme un levier important d'ouverture offrant un cadre de partage structuré par des règles telles que les licences ouvertes. Ces dernières définissent les conditions de réutilisation, de modification et de diffusion des contenus, dans l'objectif de favoriser la collaboration, l'accessibilité et l'innovation pédagogique.

Cependant, s'inscrire dans la dynamique du partage et de l'ouverture relève avant tout d'une décision personnelle nourrie par des motivations intrinsèques. Ces motivations, ou les raisons derrière ce partage, restent peu présentes dans le domaine universitaire car elles sont impactées par des facteurs telles que la peur d'être plagié.e, la crainte de subir le jugement négatif des pairs ou encore l'exploitation du contenu par d'autres enseignant.es. Un autre facteur dominant qui peut entraver cette volonté d'ouverture est bien l'esprit de compétition qui règne à l'université. Dans le contexte marocain, j'en parle parce que j'en fais partie, la promotion de grade ou de statut passe par un processus d'évaluation qui repose sur les performances académiques, pédagogiques et scientifiques de l'enseignant.es chercheur.se. Dans ce contexte, il devient difficile de partager son cours/ressources au risque de perdre des points précieux ! Mais limiter son cours à un polycopié ou à une présentation Powerpoint destinés exclusivement aux étudiants inscrits au module, cloisonne l'accès au savoir à un amphithéâtre et le condamne à rester figé dans le temps et dans l'espace.



sous licence CC0 Domaine public

Alors, comment peut-on y remédier ? Répondre à cette question doit s'inscrire dans une approche holistique qui nécessite l'implication de tous les acteurs du système

1. Changement de mentalité des enseignant.es par la bonne compréhension de l'intérêt du partage

Un grand nombre exprime de la réticence et du refus quant au partage de leurs ressources (contenu de cours, exercices, PPT...). Ils estiment qu'ils fournissent énormément d'efforts et qu'ils y passent beaucoup de temps. Ainsi, partager avec son collègue relève parfois de l'impossible. La première étape vers cette réconciliation est le besoin d'être rassuré ! Cela passe par la sensibilisation à l'usage d'une licence ouverte (exemple de *Creative Commons*) qui permet de définir les permissions de diffusion et d'utilisation selon le choix du créateur.ice tout en assurant l'attribution de leur paternité. Aussi, il faut expliquer aux enseignant.es que l'ouverture permet de gagner en qualité et en gestion de temps. Les enseignant.es sont vivement invités à

repenser leurs pratiques éducatives et pédagogiques pour qu'elles soient orientées vers l'intelligence collective et le travail collaboratif entre pairs dans une dynamique de partage et d'ouverture.

2. Changements institutionnels par l'incitation au travail collaboratif au sein du département et/ou entre départements

Dans notre contexte institutionnel, réalisé un cours individuellement vaut une note complète contrairement un cours coréalisé avec des collègues qui permet d'obtenir une note inférieure. Cette simple situation est suffisante pour tuer toutes initiatives de travail collaboratif. Dans cette perspective, il devient à l'établissement d'encourager et inciter à l'harmonisation des cours (cas des modules transversaux et des cours assurés par plusieurs professeur.es), d'autant plus que le syllabus est le même. Et bien évidemment, il faut revoir la grille d'évaluation pour qu'elle soit centrée vers des critères de qualité du travail, d'innovation et d'ouverture.

3. Collaboration nationale par la création de réseaux disciplinaires ouverts soutenus par une stratégie nationale

Si l'accréditation d'une filière passe obligatoirement par la validation du comité ministérielle, cela suppose l'approbation des modules (disciplinaires et transversaux) qui la constitue. Ainsi, il serait judicieux de créer des réseaux disciplinaires ouverts qui ouvriraient la voie vers l'enrichissement collectif des contenus. Pour y parvenir, il faut élaborer une véritable politique de protection des données encadrée par un cadre juridique qui découle d'une stratégie nationale bien établie.

En conclusion, s'ouvrir au partage, c'est accepter de dépasser

une logique individuelle et compétitive pour s'inscrire dans une dynamique de collaboration et d'amélioration continue de la qualité des ressources. Dans notre contexte universitaire marocain, franchir le pas du partage repose sur la mutualisation des efforts de toutes les parties prenantes du secteur (enseignants, décideurs et responsables). Il s'agit alors non seulement de libérer les ressources, mais surtout de libérer les pratiques et les mentalités, afin que la connaissance puisse circuler, évoluer et bénéficier au plus grand nombre.

Souhad Shlaka

Souhad Shlaka, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Rabat relevant de l'Université Mohammed V. Elle est docteure en «Ingénierie pédagogique». Conceptrice, réalisatrice et formatrice de cours en ligne ayant pris part dans plusieurs projets. Elle est également membre de la Chaire ICESCO pour l'éducation ouverte et experte auprès de l'ICESCO.

2. Protection

« Mon précieux » : pourquoi les universitaires protègent leurs ressources pédagogiques et leurs données (mais partagent volontiers leurs articles)



« Walk In The Red Zone » de Lorenzo Miola — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Javiera Atenas et Leo Havemann (Université du Suffolk et University College London au Royaume Uni) remarquent que si les enseignants-chercheurs acceptent volontiers de partager leurs résultats de recherche, c'est beaucoup moins le cas pour ceux de l'éducation. Pourquoi cette différence ? Dans leur analyse, ils nous proposent également des solutions.

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été

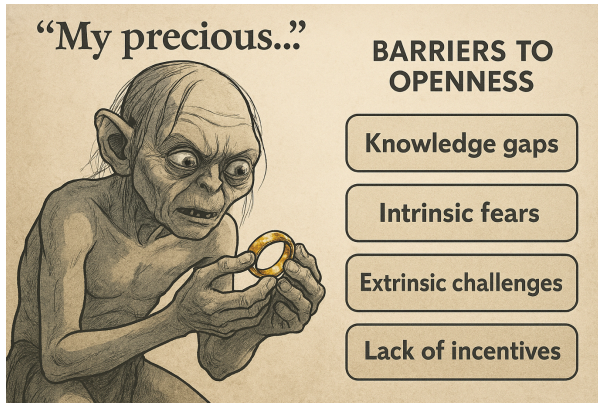
relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

« Mon précieux... » — Gollum, murmurant à l'oreille d'un anneau. Et, peut-être, les universitaires murmurant à l'oreille de leurs diapositives de cours.

Nous aimons raconter des histoires sur l'ouverture : libre accès, données ouvertes, REL, culture ouverte. Nous écrivons sur la transparence et le partage en tant que biens publics, nous publions des articles prônant l'ouverture — souvent dans des revues en libre accès — et nous la célébrons dans des documents politiques, des manifestes, des déclarations, des recommandations et des conférences magistrales.

Pourtant, lorsque la conversation passe de l'ouverture théorique à l'ouverture pratique (« Pourriez-vous partager vos supports pédagogiques ou vos données ? »), un grand nombre d'universitaires s'accrochent soudainement à leurs artefacts pédagogiques avec une intensité digne de Gollum. L'anneau est en sécurité, les diapositives et les données restent cachées, et le site d'apprentissage virtuel reste un coffre-fort scellé.

Cette tension — publier ouvertement ses recherches tout en protégeant farouchement ses ressources pédagogiques ou ses données — n'est pas simplement de l'hypocrisie. Elle est comportementale, culturelle, structurelle et profondément humaine.



Gollum, murmurant à l'anneau – Image générée avec Copilot

Pourquoi cette réticence ? Une expédition à travers les obstacles

1. Le manque de connaissances : l'incertitude engendre la prudence

Des recherches montrent que la réticence à partager ouvertement des ressources découle souvent d'un manque d'informations. Johnson (2018) dépeint le monde universitaire comme un paysage où les personnes universitaires hésitent, non pas parce qu'elles s'opposent à l'ouverture, mais parce qu'ils ou elles naviguent entre les mythes, les idées fausses et les conseils incomplets sur la propriété intellectuelle et les pratiques ouvertes ; dans le même ordre d'idées, beaucoup résistent à la publication de données ouvertes parce qu'ils ou elles ne comprennent pas pleinement ses implications, ses avantages ou ses structures de gouvernance (Janssen et al., 2018). L'incertitude rend les gens réticents à prendre des risques.

2. Compétences, confiance, risque

Comme l'a révélé la consultation mondiale de Creative Commons (2022), la culture ouverte se heurte à des obstacles au niveau des personnes : compétences limitées, formation insuffisante, peur d'être jugé, craintes de détournement et simple anxiété. Le partage de matériel pédagogique ou de données est perçu comme quelque chose de personnel. Ces artefacts représentent un savoir-faire, pas seulement un contenu. Contrairement aux articles de recherche, qui ont été filtrés par l'évaluation par les pairs, l'édition et les conventions disciplinaires, les ressources pédagogiques peuvent sembler incomplètes, désordonnées, localisées ou idiosyncrasiques. Leur développement peut être itératif au fil du temps et il est donc plus difficile de les définir comme « achevées » et donc prêtes à être exposées à un public plus large, par opposition aux étudiant·es de ma classe cette année.

3. Obstacles intrinsèques et extrinsèques

LeMire (2025) fait la distinction entre :

- Barrières intrinsèques : manque de motivation, craintes quant à la qualité ou perception que les REL sont de qualité inférieure.
- Les obstacles extrinsèques : charge de travail, manque de soutien institutionnel, confusion en matière de licences.

Ces obstacles correspondent parfaitement aux préoccupations des enseignant·es : l'obstacle interne « Je ne suis pas sûr que mes supports soient suffisamment bons » et l'obstacle externe « Je n'ai pas le temps, les outils ou la reconnaissance nécessaires pour le faire correctement ».

4. Incitations

La théorie fondée sur la valeur suggère que les individus adoptent des pratiques ouvertes lorsque les avantages perçus l'emportent sur les coûts. Les obligations en matière de publication en libre accès ont connu un succès relatif pour les raisons suivantes :

- La conformité est requise pour obtenir un financement.
- La publication ouverte améliore la réputation.
- Les avantages sont clairs et largement reconnus.

Mais qu'en est-il des ressources pédagogiques et des ensembles de données ?

- reconnaissance est rare.
- Le travail est invisible.
- Les risques se ressentent de façon significative au niveau personnel.
- Les politiques sont incohérentes ou inexistantes d'un établissement à l'autre.

En d'autres termes : les chercheur·es partagent ce qui est récompensé, et non ce qui est simplement encouragé.

Modifier les incitations, pas les personnes

L'ouverture de la recherche et de l'éducation est souvent présentée comme une question culturelle (« Nous devons changer les mentalités ! »), mais les recherches comportementales suggèrent que les obligations, les incitations et les infrastructures influencent les comportements bien plus efficacement que les exhortations morales.

Si les universitaires ont le sentiment que le partage de ressources pédagogiques ou d'ensembles de données n'est fait qu'à des fins altruistes, qu'il est totalement facultatif ou qu'il comporte un certain risque, ils ou elles continueront probablement à les traiter comme l'anneau de Gollum : précieux et peut-être mieux protégé des regards indiscrets.

Pour dépasser ce paradoxe, il faut changer à la fois les politiques et les pratiques.

Les politiques doivent:

- Récompenser l'ouverture dans les critères de promotion.
- la création et le partage des REL et des données ouvertes comme une activité universitaire légitime.
- Assurer la clarté et la cohérence en matière de licences, de droits d'auteur et de réutilisation.
- Veiller à ce que les données ouvertes soient soutenues par une gouvernance, des infrastructures et des formations.
- Favoriser les communautés et la collaboration.

Les pratique doivent:

- Donner l'exemple en matière d'ouverture au niveau des départements et des institutions.
- Offrir un soutien et des possibilités de développement aux universitaires dans les domaines de la pédagogie ouverte, de la science ouverte, des licences ouvertes et de la publication de données.
- Favoriser les communautés de partage afin que l'ouverture devienne une habitude et non une exception.
- Célébrer les contributions, non seulement les citations, mais aussi les outils pédagogiques, les ensembles de données et les conceptions d'apprentissage.



Solutions pour surmonter les défis mis en avant par la communauté de pratiques ouvertes – Image générée avec Copilot

ADOPTER L'OUVERTURE. Favoriser les communautés / Récompenser l'ouverture / Reconnaître les cursus ouverts / Générer la confiance / Former / Promouvoir les biens communs / Co-crée des politiques ouvertes

La recherche ouverte n'est pas seulement un exercice technique, c'est aussi un exercice social. Il est essentiel de reconnaître le rôle des communautés et de la collaboration dans le soutien de ces pratiques (Havemann et al., 2023). La réticence comportementale est compréhensible, compte tenu des risques, des normes et des structures d'incitation en place. Mais les avantages potentiels — transparence, équité, innovation et croissance

collective — sont trop importants pour être laissés enfouis dans les motivations personnelles et les serveurs institutionnels.

Pour libérer les « précieux » universitaires au profit du bien commun, nous devons changer l'environnement, et pas seulement les mentalités. Et peut-être aider les universitaires à comprendre que partager leurs ressources ne signifie pas les perdre, mais multiplier leur impact.

Références

Creative Commons. (2022, July 22). *What are the barriers to open culture? Here's what the CC community has to say*. <https://creativecommons.org/2022/07/22/what-are-the-barriers-to-open-culture-heres-what-the-cc-community-has-to-say/>

Havemann, L., Corti, P., Atenas, J., Nerantzi, C. and Martinez-Arboleda, A. (2023). *Making the case: opening education through collaboration*. *Rivista di Digital Politics*, 3(2) pp. 305–326. <https://doi.org/10.53227/108468>

Janssen, M., Charalabidis, Y., & Zuiderwijk, A. (2012). *Benefits, adoption barriers and myths of open data and open government*. *Information Systems Management*, 29 (4), 258–268. <https://doi.org/10.1080/10580530.2012.716740>

Johnson, G. J. (2018). *Cultural, ideological and practical barriers to open access adoption within the UK academy: An ethnographically framed examination*. *Insights: The UKSG Journal*, 31(0), 22. <https://doi.org/10.1629/uksg.400>

LeMire, S. (2025). *Faculty barriers to using open educational resources*. *Open Learning: The Journal of Open, Distance and e-Learning*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/02680513.2025.2573338>

Javiera Atenas

... est maîtresse de conférences à la faculté de commerce, d'arts, de sciences sociales et de technologie de l'université du Suffolk, au Royaume-Uni. Ses recherches portent sur le développement des compétences critiques en matière de données chez les universitaires et sur le soutien aux institutions dans l'élaboration de politiques ouvertes en matière d'éducation, de données et de science, ainsi que sur le renforcement des capacités dans ces domaines. Elle a travaillé dans l'enseignement supérieur en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient en tant que chargée de cours, chercheuse et conseillère politique en matière d'ouverture à l'éducation, à la science et aux données. Elle est membre de la coalition dynamique OER UNESCO.

Leo Havemann

... est conseiller en développement de programmes à l'University College London. Il a une expérience dans les domaines de l'éducation numérique, de l'enseignement, des bibliothèques et des technologies, et est chercheur doctoral à l'Open University. Ses recherches portent sur l'enseignement et l'apprentissage, la conception pédagogique, ainsi que les politiques et pratiques en matière d'enseignement supérieur ouvert et numérique.

3. **Légalité**

À qui appartient le contenu généré par l'IA ?



« Read Before You Share » de Shadowchaser pour Fine Acts— licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Le plus grand partageur connu est peut-être Robin des Bois. Mais c'était aussi un hors-la-loi. Il est donc assez normal que nous soyons tous et toutes inquiet-es aujourd'hui à l'heure de partager. Qu'en est-il vraiment ? Quand ai-je le droit de partager ? Et surtout... qu'est-ce qui change avec l'IA ? Ce sont les questions abordées par Rory McGreal (Université d'Athabasca, Canada) dans le sujet d'aujourd'hui.

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été

relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

À qui appartient le contenu généré par l'IA ?

Introduction

L'émergence rapide de l'intelligence artificielle générative a suscité de profonds débats juridiques et éthiques dans le domaine de l'éducation ouverte et en ligne. Au cœur de ces débats se trouve une question cruciale : à qui appartient le contenu généré par l'IA, et est-il protégé par le droit d'auteur ? Pour les éducateurs et les développeurs de contenu, l'IA générative représente à la fois une opportunité remarquable et une source importante d'inquiétude. Elle offre l'accès à une vaste base commune de matériel numérique pouvant servir d'inspiration et être utilisé, mais beaucoup ont le sentiment de naviguer dans un champ de mines juridique sans aucune aide. Cette incertitude freine la collaboration et le partage, principalement en raison de deux préoccupations paralysantes :

La paralysie due à l'incertitude juridique.

Le problème central n'est pas une réticence à partager, mais un manque fondamental de compréhension juridique accessible. Les lois complexes sur le droit d'auteur et les conditions de licence nuancées sont souvent perçues comme un langage juridique exclusif. Cela favorise un climat de peur, dans lequel les éducateurs se soucient moins de savoir comment partager de manière responsable et sont davantage préoccupés par la crainte de commettre une erreur juridique coûteuse. En bref, les éducateurs veulent participer, mais sont terrifiés par le « et si ».

La crise de confiance dans le contenu partagé.

Cette crainte est aggravée par une prise de conscience croissante

de la contamination des sources. Le problème généralisé du reconditionnement et de la réattribution de licence « gratuite » de matériel protégé par le droit d'auteur érode la confiance dans l'ensemble de l'écosystème de partage. Si la licence attachée à une œuvre n'est pas fiable, comment peut-elle être utilisée en toute sécurité ? Cela conduit à la question débilante suivante : « En m'efforçant de faire ce qu'il faut en utilisant du matériel partagé, m'expose-je en réalité à un risque injustifié ? »

Cet article aborde directement ces problèmes interdépendants. Nous allons au-delà des conseils génériques pour répondre aux appréhensions spécifiques qui freinent les créateurs. Notre objectif est de démystifier le paysage juridique, de fournir des informations actualisées sur l'utilisation des contenus partagés et de rétablir la confiance nécessaire pour s'engager dans le domaine public numérique, non pas de manière imprudente, mais en s'appuyant sur des connaissances éclairées et approfondies.

À l'heure actuelle, une tendance juridique claire se dessine, qui soutient fortement l'ouverture dans l'éducation. L'évolution du paysage du droit d'auteur pour l'IA générative, caractérisée par le refus de protéger les œuvres générées uniquement par l'IA, s'aligne sur les doctrines d'utilisation équitable et les exceptions légales pour l'éducation. Cela crée une base nouvelle et solide pour une nouvelle catégorie de ressources éducatives libres (REL) entièrement accessibles, démocratisant la création de contenu et la libérant des restrictions traditionnelles du droit d'auteur.

Le paysage juridique : refus de la protection du droit d'auteur pour le contenu généré par l'IA

Un consensus s'est dégagé dans les principales juridictions : la

protection du droit d'auteur est refusée aux œuvres générées uniquement par l'IA, car le droit d'auteur exige un auteur humain. Aux États-Unis, le Bureau du droit d'auteur et les tribunaux fédéraux (the Copyright Office and federal courts) ont toujours soutenu que les œuvres créées « sans aucune contribution créative ou intervention d'un auteur humain » ne peuvent bénéficier du droit d'auteur, une position confirmée par la décision de justice [Thaler c. Perlmutter](#). De même, le [tribunal Inter-net de Pékin](#) et l'Union européenne dans [l'AI Act](#) ont statué que l'IA générative ne possède pas la personnalité juridique nécessaire pour être considérée comme auteur.

Collaboration entre l'homme et l'IA : la zone grise

Une ambiguïté apparaît lorsque des humains collaborent avec l'IA. Les tribunaux évaluent le degré d'« apport intellectuel, de créativité ou d'interactivité » humain nécessaire pour que le droit d'auteur soit acquis. Les directives suggèrent que si un humain est impliqué de manière substantielle par le biais d'une sélection rapide, d'un raffinement itératif ou d'une édition substantielle, il peut être considéré comme l'auteur. [Le Bureau américain du droit d'auteur](#) évalue ces cas de manière continue.

Contribution substantielle ou exceptions légales

Dans les pays où s'applique la *common law* (par exemple, le Royaume-Uni et les États-Unis), la violation du droit d'auteur nécessite l'utilisation d'une partie substantielle d'une œuvre protégée.

Les utilisations à des fins éducatives sont en outre protégées contre la copie substantielle par des clauses d'utilisation équitable ou de traitement équitable.

Dans les pays de droit civil (par exemple, de nombreux pays de l'UE), la liberté d'utiliser du contenu découle d'[exceptions spécifiques strictement énumérées à des fins telles que l'enseignement et la recherche](#).

Controverses relatives aux données d'entraînement

L'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour former des modèles d'IA est controversée. Cependant, les tendances juridiques reconnaissent cela comme une utilisation équitable. L'accord historique américain [Bartz et al. c. Anthropic PBC](#) a décrit l'entraînement des LLM comme « l'une des utilisations les plus transformatrices », la qualifiant d'utilisation équitable si des copies légales sont utilisées et si les reproductions trop fidèles sont évitées. Dans l'UE, [l'exception relative à la fouille de textes et de données](#) offre une protection similaire à des fins de recherche. Les détracteurs affirment que cette pratique dévalorise le travail des auteurs, ce qui a donné lieu à des propositions telles que des taxes sur les systèmes d'IA commerciaux ou des normes telles que [Really Simple Licensing \(RSL\)](#), qui pourraient avoir une incidence sur la tarification et l'attribution futures de l'IA générative. Si les détracteurs cherchent à remodeler le processus, la dynamique juridique favorise clairement le traitement de la formation en IA comme une base autorisée pour l'innovation, ce qui signifie que l'avenir de l'IA générative peut être construit, légalement, sur les travaux du passé.

Paternité, plagiat et intégrité académique

Les grands éditeurs et organismes tels que le [Comité international des rédacteurs de revues médicales \(International Committee of Medical Journal Editors, ICMJE\)](#) interdisent de mentionner l'IA comme auteur, car celui-ci ne peut pas répondre aux critères de responsabilité. Les auteurs humains sont en fin de compte

responsables de tout le contenu, y compris des parties générées par l'IA.

L'IA générative brouille également la frontière entre plagiat et fraude. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'une autre personne ; l'IA n'est pas une personne. Cependant, soumettre un travail généré par l'IA sans le divulguer peut constituer une fraude académique, car cela trompe les autres sur la nature du travail. Cette distinction rend la transparence et la mise à jour des politiques d'intégrité académique cruciales.

Conclusion

La trajectoire juridique du contenu généré par l'IA offre une opportunité cruciale pour l'éducation ouverte, en s'attaquant directement aux deux problèmes de l'incertitude juridique et de l'érosion de la confiance évoqués au début.

Tout d'abord, elle résout la paralysie de l'incertitude juridique. Le consensus clair selon lequel les œuvres générées uniquement par l'IA ne sont pas protégées par le droit d'auteur et appartiennent au domaine public fournit une base juridique stable. Les enseignants peuvent utiliser ce type de contenu sans craindre les violations du droit d'auteur, les frais de licence ou les chaînes d'attribution complexes. Cela démystifie une grande partie du « champ de mines » et transforme le « et si » d'une source d'angoisse en une ligne directrice claire : l'IA générative autonome peut être utilisée pour créer des cours OER qui peuvent être créés, [réutilisés, révisés, remixés, redistribués et conservés.](#)



*Red x.svg: unknownControl copyright icon.svg: Xanderderivative work
Frédéric MICHEL, [CC BY-SA 3.0](#), via Wikimedia Commons.*

Deuxièmement, cela contribue à rétablir la confiance dans les contenus partagés. Lorsque le contenu est vérifiable comme étant généré par l'IA (et non simplement une œuvre humaine reconditionnée), son statut de domaine public est un fait juridiquement solide et fiable. Cela crée une nouvelle catégorie de matériel partagé avec des règles de propriété sans ambiguïté et sans revendications cachées de droits d'auteur. De plus, lorsque les éducateurs apportent une contribution créative substantielle aux travaux assistés par l'IA, l'application d'une licence ouverte standard (comme Creative Commons) aux REL qui en résultent rétablit des signaux clairs et fiables pour l'écosystème de partage. Pour le mouvement de l'éducation ouverte, cette convergence est transformatrice. L'IA générative devient un puissant moteur pour produire et localiser des REL de haute qualité à grande échelle, sans les contraintes traditionnelles des droits d'auteur.

Cependant, cette opportunité est tempérée par des responsabilités durables. La communauté universitaire doit respecter les principes d'auteur, de responsabilité et de transparence. L'utilisation de contenus IA du domaine public ne dispense pas les enseignants de la nécessité de faire preuve de diligence raisonnable, de citer des sources spécifiques ou de divulguer de manière éthique l'aide apportée par l'IA dans le cadre de collaborations entre humains et IA.

En fin de compte, la propriété des contenus générés uniquement par l'IA peut appartenir au domaine public. Mais la gestion de son intégration dans l'éducation appartient aux éducateurs. En tirant parti de cette clarté juridique et en faisant preuve de prévoyance éthique, la communauté de l'éducation ouverte peut exploiter l'IA générative pour faire progresser sa mission fondamentale d'élargir l'accès équitable à la connaissance grâce à des ressources qui sont non seulement ouvertes, mais aussi fondées sur des droits clairs et une confiance renouvelée.

Note de l'auteur : J'ai rédigé cet article à l'aide de l'IA générative (*POE*, *Perplexity*, *DeepSeek*), j'ai révisé et modifié le contenu si nécessaire et j'en assume l'entière responsabilité.

Note du traducteur : la traduction a été effectuée à partir d'une première version par DeepL-pro. Mais le travail de traduction s'est heurté aux difficultés du non alignement des termes légaux entre les langues anglaise et française. Nous avons bénéficié ici de l'aide de Mary-Catherine Lavissière, de Nantes Université, qui insiste sur le fait que les termes légaux ne s'alignent pas bien. C'est le cas en particulier de "common law" que nous avons préféré ne pas traduire. En cas de doute, nous encourageons le lecteur à partir de la version anglaise.

Rory McGreal

Le professeur **Rory McGreal** est titulaire de la chaire UNESCO/ Conseil international pour l'enseignement ouvert et à distance en ressources éducatives libres (REL) à l'Université Athabasca, au Canada. Il est rédacteur en chef de l'IRRODL, la revue en libre accès la mieux classée dans le domaine des technologies éducatives. Il est également le fondateur de l'OER Knowledge Cloud, un répertoire d'articles sur les REL. Il a reçu plusieurs prix internationaux et a fait des présentations lors de conférences dans plus de 60 pays.

4. Légitimité

Au-delà du prestige : quelles connaissances comptent en éducation ouverte ?



« Our Umbrella » de Luka Seme, pour Fine Acts — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Suis-je légitime pour partager ? Cette question que nous nous posons tous et toutes est le point de départ de l'article de Marcela Morales (Mexique), co directrice exécutive d'Open Education Global. Son analyse et sa réponse devraient nous rassurer...

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe

de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Au-delà du prestige : quelles connaissances comptent en éducation ouverte ?

Quand le partage semble réservé à une petite élite

L'un des obstacles les plus persistants, mais aussi les moins visibles, à l'éducation ouverte est la **légitimité**. Il ne s'agit pas de technologie, de licences ou de politique institutionnelle. Il s'agit d'une croyance intériorisée qui murmure, parfois assez fort :

« Le partage n'a de valeur que pour une petite élite. À quoi bon partager mes cours ou mes plans de cours si je ne travaille pas dans un établissement prestigieux ? Je ne suis pas à ce niveau. »

Ce sentiment est largement répandu dans les contextes éducatifs du monde entier, qu'il s'agisse d'environnements formels ou informels, d'établissements disposant de ressources importantes ou limitées, ou de systèmes ayant des histoires, des missions et des attentes très différentes. Les enseignants peuvent être profondément engagés envers leurs élèves et très compétents dans leur pratique, mais douter néanmoins que leurs supports soient « assez bons » pour être partagés ouvertement.

La légitimité, en ce sens, est une construction sociale. Le prestige, les classements, l'image de marque des établissements et les cultures de publication influencent fortement la perception de la valeur des connaissances. L'éducation ouverte, malgré ses idéaux inclusifs, n'échappe pas à cette dynamique. Les référentiels, les conférences et les pratiques de citation peuvent involontairement renforcer les hiérarchies en amplifiant les voix déjà largement reconnues et validées.

Il en résulte une forme discrète mais puissante d'autocensure. Les éducateurs se retiennent non pas par manque d'expertise,

mais parce qu'ils craignent d'être jugés sur leur contexte, leur approche, leur position institutionnelle ou sur la légitimité ou la pertinence de leurs contributions. Ces doutes ne sont pas abstraits ; ils sont exprimés à maintes reprises dans les espaces d'éducation ouverte :

- Mes supports sont trop basiques pour mériter d'être partagés.
- Mon contexte d'enseignement sera perçu comme étant moins rigoureux ou moins pertinent.
- Ce que je fais est trop local et spécifique pour avoir une importance au-delà de mon environnement.
- Je ne dispose pas du langage, du cadre ou du statut institutionnel appropriés pour apporter ma contribution.

Cette hésitation n'est pas anodine. Lorsque seuls ceux qui se sentent déjà légitimes partagent, l'écosystème de l'éducation ouverte devient plus restreint, moins diversifié et de plus en plus façonné par un ensemble limité de voix et d'expériences. Il en résulte une image incomplète de l'enseignement et de l'apprentissage, qui surreprésente les environnements bien dotés et sous-représente les réalités quotidiennes dans lesquelles se déroule l'essentiel de l'éducation.

Ironiquement, ce sont souvent ces contextes précis qui ont le plus besoin de ressources éducatives ouvertes et où celles-ci peuvent avoir le plus grand impact.

Redéfinir la légitimité : du prestige à la pratique

Si la légitimité est un obstacle, c'en est aussi un qui peut être démantelé, collectivement et intentionnellement.

Redéfinir ce qui compte comme expertise

L'éducation ouverte doit cesser d'associer la légitimité au prestige institutionnel. L'expertise ne se produit pas uniquement dans les institutions d'élite ; elle se construit grâce à une pratique soutenue, à une réflexion continue et à une écoute attentive des apprenants.

Le partage n'est pas une prétention à la perfection. C'est une invitation à tirer des enseignements de l'expérience pédagogique vécue.

Normaliser le partage « inachevé »

Un moyen efficace de réduire la barrière de la légitimité consiste à normaliser le partage de documents qui ne sont pas peaufinés, définitifs ou exhaustifs. L'éducation ouverte n'exige ni exhaustivité ni perfection ; elle repose sur la réutilisation, la révision et l'adaptation contextuelle. Le fait de le préciser explicitement dans les ateliers, les plateformes de dépôts et les appels à contributions contribue à modifier les attentes et indique que la contribution est un acte de participation et d'apprentissage collectif, et non une performance à évaluer.

Rendre le contexte visible, et non invisible

Les éducateurs craignent souvent que leur contexte institutionnel ou pédagogique soit perçu comme une faiblesse plutôt que comme une force.

Une leçon conçue pour des apprenants de première génération, des classes multilingues ou des environnements à faible bande passante revêt une forme de légitimité fondée sur l'honnêteté et la pertinence.



« Invisible Man » par isarisariver, sous licence CC BY-NC-SA 2.0.

Construire une reconnaissance relationnelle, et non une reconnaissance fondée sur la réputation

La légitimité se construit à travers les relations, et non pas uniquement à travers la réputation.

Les pratiques de reconnaissance dans l'éducation ouverte doivent donner la priorité à la contribution, à l'attention et à la collaboration.

Nommer explicitement le problème

Enfin, la légitimité doit être abordée ouvertement.

Lorsque la légitimité est comprise comme un défi systémique

commun plutôt que comme un déficit individuel, il devient plus facile de la reconnaître.

Le partage comme acte d'appartenance

Au fond, l'éducation ouverte ne concerne pas seulement l'accès aux ressources, c'est aussi appartenir à un patrimoine commun de connaissances.

La légitimité ne précède pas toujours le partage ; elle émerge souvent à travers l'acte de partage lui-même.

Surmonter l'obstacle de la légitimité implique de reconnaître que l'éducation ouverte est affaiblie lorsque seuls quelques-uns se sentent habilités à s'exprimer.

Remarque : l'intelligence artificielle a été utilisée pour faciliter la révision grammaticale et le processus de traduction. Le contenu, les idées et l'approche relèvent de la responsabilité de l'auteur.

Marcela Morales

... est codirectrice générale d'Open Education Global et compte plus de 15 années d'expérience dans la promotion de l'éducation ouverte à travers le monde. Elle œuvre à élargir l'accès équitable à la connaissance, à favoriser la collaboration mondiale et à soutenir les pratiques ouvertes grâce à des partenariats avec des institutions, des gouvernements et des organisations de la société civile.

5. Découvrabilité

Comment rendre nos REL « découvrables »



« *Boats in the sea* » de Joshua Rush pour Fine Acts— licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

La découvrabilité... Voilà un bien étrange mot. Le point de départ de notre « défi » découvrabilité était la réflexion qu'il était difficile de demander à quelqu'un de partager si, pour une raison ou une autre, ce qu'on partage est invisibilisé. Dans les pays dits du Nord global, l'enjeu devient de faire les choses bien, d'optimiser l'accès aux ressources par les moteurs de recherche, par un usage bien compris des métadonnées. Mais dans les pays du Sud global, la question peut se poser en termes de frustration. Pour en parler, rien de mieux que des spécialistes en documentation et des bibliothécaires. Nous avons la chance d'accueillir Benedetta Calonaci et Alessandra Gammino de l'Université de Florence (Italie).

Cet article a été écrit originellement en italien. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Comment les auteur·ice·s peuvent rendre leurs REL « découvrables»

La création d'une ressource éducative ouverte est un processus qui ne s'arrête certainement pas à sa création, son organisation et la présentation de son contenu.

Une fois créée, une REL doit pouvoir circuler librement dans l'immensité d'Internet ; en d'autres termes, elle doit être facilement trouvable, son contenu doit être facile à interpréter et elle doit être pleinement accessible sur différents systèmes. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de mettre la ressource en relation avec ses utilisateur·rice·s « idéal·e·s », mais aussi avec des utilisateur·rice·s inattendu·e·s, en tirant parti des aléas du web. En un mot, il s'agit d'optimiser sa découvrabilité.

Il n'est pas facile de satisfaire à toutes ces exigences, qui peuvent représenter une charge de travail supplémentaire pour les créateur·ice·s. On suppose qu'ils sont bien informé·e·s, qu'ils connaissent les différentes bases de données (ou dépôts) de REL et leur fonctionnement, qu'ils disposent de comptes sur les plateformes hors institutionnelles pertinentes et qu'ils maîtrisent leurs interfaces, et enfin, qu'ils connaissent les métadonnées et la meilleure façon d'en générer de manière efficace. Trouver les informations et acquérir les compétences nécessaires, ainsi que le simple processus de téléchargement des ressources, prennent du temps aux auteur·ice·s, qui peuvent finir par considérer l'ensemble du procédé comme une contrainte, d'autant plus lorsqu'ils craignent que leurs ressources ne soient pas découvertes, utilisées et donc valorisées. Le partage d'une REL est un acte de bienveillance. Il devrait être aussi simple que possible, c'est pourquoi nous proposons un résumé des principaux points à garder à l'esprit afin d'optimiser la visibilité et donc l'impact social.



Image conçue par Alessandra Gammino à partir de graphiques sous [licence Canva Free Content](#). Publiée dans le domaine public ([CC0](#)).

Le dépôt

Il est fondamental de choisir avec soin le dépôt dans lequel stocker vos produits, en sélectionnant parmi les « dépôts de référence » (Trusted repositories). Opter pour des plateformes proposées par des

institutions académiques et culturelles qui respectent les normes descriptives et techniques garantit l'exhaustivité de la description et l'interopérabilité entre plusieurs systèmes. Il serait encore plus important de pouvoir choisir des dépôts spécifiques pour les ressources éducatives, conçus en fonction des caractéristiques spécifiques de ce type d'objet numérique et indexés par les principaux moteurs de recherche de REL ou dans les métacatalogues pertinents ([Open Educational Resources Search Index – OERSI](#), [Openly Available Sources Integrated Search – OASIS](#), [Mason OER Metafinder](#)).

Parmi les partenaires d'EUniWell, nous aimerions mentionner le [référentiel institutionnel OER de Nantes – NÉO](#), [Open ILIAS Universität zu Köln](#), [Zentrale Repositorium für Open Educational Resources – ZOERR](#). Pour l'université de Florence, les plateformes MOOC [Ipazia](#) et [Federica](#).

Outre le dépôt institutionnel choisi, il peut être utile de recourir à d'autres plateformes commerciales mais librement accessibles, telles que YouTube pour les ressources multimédias, qui, grâce à leur popularité et à leur utilisation largement répandue, peuvent améliorer la visibilité d'une ressource donnée.

Identifiants uniques

L'attribution d'un identifiant unique (DOI, URI, Handle, etc.) à un objet numérique garantit la stabilité sur le réseau et constitue le moyen le plus simple de retrouver la ressource, même après un certain temps. Cet identifiant est généralement fourni par défaut par les plateformes institutionnelles.

Métadonnées

Les dépôts institutionnels ou interdisciplinaires de REL offrent avant tout la possibilité d'accompagner les ressources d'une grande quantité de métadonnées normalisées et interopérables.

Les métadonnées sont essentielles pour la recherche en ligne de tout objet numérique. Sans elles, même les meilleures ressources restent invisibles. Les métadonnées décrivent de manière analytique un élément (ici une REL) sous tous ses aspects (contenu, format, mises à jour, niveau de détail pédagogique, durée, etc.) : d'une part, elles facilitent sa bonne compréhension, son appréciation et son utilisation ; d'autre part, elles permettent son indexation par les moteurs de recherche et les systèmes de référencement. Plus les métadonnées sont riches, normalisées et interopérables, meilleurs seront le classement dans les moteurs de recherche, la collecte par les outils de référencement des bibliothèques et l'interopérabilité entre les plateformes de REL.

La normalisation des métadonnées est un aspect fondamental. Seule l'utilisation de descripteurs universellement partagés permet de transmettre des informations descriptives, techniques et de gestion entre des systèmes hétérogènes sans risque d'ambiguïté ou de perte d'informations.



Image générée par l'outil d'IA Gemini de Google. Publiée dans le domaine public (CC0). Au cours des 20 dernières années, à partir d'initiatives telles que la [Dublin Core Metadata Initiative \(DCMI\)](#) ou d'exigences industrielles (comme celles des principaux moteurs de recherche), des modèles de métadonnées spécifiques ont été développés pour les ressources éducatives.

Deux approches principales ont été utilisées : la première est « basée sur l'éducation » et la seconde est « basée sur les moteurs de recherche ». Les initiatives issues de ces deux approches ont fini par s'influencer mutuellement au fil du temps.

Les normes spécifiques aux ressources éducatives introduisent des données sur leurs caractéristiques et relations spécifiques, telles que les prérequis nécessaires pour suivre un certain cours, ou le niveau de préparation que la ressource vise à atteindre dans cette matière, etc.

Dans cette optique, nous souhaitons attirer l'attention des auteur·ice·s sur certaines mesures pratiques à prendre lors du

téléchargement de leurs ressources pédagogiques dans un dépôt afin d'améliorer leur découvrabilité :

1. Saisissez des métadonnées aussi complètes et détaillées que possible, en utilisant l'IA si nécessaire. Les outils d'intelligence artificielle sont capables d'extraire des données clés avec des résultats souvent satisfaisants, même s'il convient de les vérifier. Il est possible d'obtenir des résultats améliorés ou plus pertinents en spécifiant la norme de métadonnées de référence à l'outil.
2. Si la plateforme le permet, fournissez des métadonnées non seulement dans la langue du document, mais également dans une autre langue internationalement reconnue, soit de manière générale, soit dans votre domaine d'étude.
3. Choisissez avec soin les mots-clés qui décrivent la ressource et, si possible, évitez d'utiliser un vocabulaire trop spécifique.
4. Veillez à ce que les métadonnées décrivant la ressource comprennent des informations sur la licence. Il ne suffit pas que cela soit explicitement mentionné dans le document ; cela doit également être déclaré sous forme de métadonnées afin que les moteurs de recherche puissent appliquer le filtre approprié. Veuillez noter que les licences recommandées pour les ressources éducatives libres dans le cadre du [projet Creative Commons](#) sont CC BY et CC BY SA.

Veillez aux mises à jour

Il ne s'agit pas d'abandonner votre ressource, mais de veiller à mettre à jour son contenu, ses liens et ses formats. Une ressource dont le contenu est obsolète sera moins susceptible de répondre aux requêtes des utilisateur·rice·s. Une ressource dont les liens sont rompus est plus difficile à utiliser pour les utilisateur·rice·s,

qui peuvent se sentir découragé·e·s et la considérer comme une ressource « obsolète », ce qui entrave alors le processus naturel du bouche-à-oreille. Enfin, un format de fichier obsolète pourrait rendre la ressource tout simplement inutilisable par les utilisateur·ice·s. De même, il sera essentiel de vérifier que les liens pointant vers la ressource, insérés par l'auteur·ice dans d'autres endroits que le dépôt (par exemple, une maquette de formation, etc.), sont toujours corrects et fonctionnent. En ce sens, comme nous l'avons dit, le DOI offre une garantie de persistance et de récupérabilité.

En conclusion

Les identifiants uniques, les métadonnées, les licences ouvertes, les données mises à jour et les liens ne sont pas seulement utiles pour la recherche ou la sélection sur le web par l'utilisateur·ice final·e.

Ils permettent également aux moteurs de recherche de fonctionner à leur plein potentiel, en puisant dans des pools de contenu dans lesquels les différents éléments ont également une « signification » (web sémantique).

Travailler sur la découvrabilité n'est pas un exercice accessoire, mais une composante essentielle de la création de ressources éducatives libres : un acte de bienveillance envers ses utilisateur·rice·s, qui améliore la qualité du contenu lui-même.

Benedetta Calonaci

... est bibliothécaire à la Bibliothèque des sciences sociales de

l'Université de Florence. Après avoir obtenu son diplôme en littérature classique à l'Université de Pise (1996), elle a travaillé dans des bibliothèques de recherche et, depuis 2006, à la Bibliothèque des sciences sociales de l'Université de Florence. Elle est également coordinatrice du groupe de travail « Soutien à l'accès libre et à l'évaluation de la recherche » du système bibliothécaire UniFi.

Alessandra Gammino

... est bibliothécaire à la bibliothèque des sciences de l'université de Florence.

6. Colonialisme

Éducation ouverte : quand le partage devient colonisation



« [Housing Is A Human Right](#) » de Nikita Abuya pour Fine Acts — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Voilà un sujet compliqué dans certains pays. Y a-t-il, dans certaines formes de partage, un colonialisme plus ou moins bien déguisé ? C'est avec grand plaisir que nous accueillons Mpine Makoe (Université d'Afrique du Sud), Darrion Letendre et Robert Lawson (NorQuest College, Edmonton, Canada) pour essayer de répondre à cette délicate question.

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe

de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Éducation ouverte : quand le partage devient colonisation

Ensemble, nous partageons nos réflexions sur le colonialisme et l'éducation ouverte :

Mpine

Ouvrir un système éducatif qui a été fermé pendant des siècles est une tâche difficile qui nécessite une refonte complète du système actuel tel que nous le connaissons. Tant que l'éducation ouverte fonctionne au sein de ce système d'enseignement supérieur – un système créé pour affaiblir, exclure et marginaliser d'autres savoirs, cultures et valeurs – elle n'atteindra jamais son objectif de supprimer les obstacles à un accès équitable à l'éducation.

Malgré les avantages de l'éducation ouverte et son potentiel pour remettre en question et transformer la domination des systèmes éducatifs du Nord, elle n'a pas réussi à institutionnaliser la démocratisation des savoirs dans l'enseignement supérieur. Cela s'explique en partie par le fait que l'éducation ouverte fonctionne au sein de systèmes, de structures et de pratiques conçus pour subjuguer, dominer et marginaliser les connaissances, les cultures, les langues et les valeurs d'autres peuples.

Ce système d'enseignement supérieur profondément ancré, défini et décrit par l'hégémonie du Nord, a rendu très difficile la survie de tout système éducatif local et autochtone. Par conséquent, l'éducation ouverte, qui fonctionne au sein de ces systèmes, est perçue comme faisant partie de l'hégémonie du Nord qui ignore les connaissances d'autres communautés.

Par exemple, la plupart des ressources éducatives ouvertes sont développées dans le Nord global et partagées ouvertement sans

reconnaître leurs préjugés. Même lorsque des licences ouvertes sont utilisées, il est très rare, voire impossible, de trouver des mentions sur la manière dont le partage des connaissances est géré dans les communautés autochtones du Sud global. Cela signifie que les communautés du Nord global sont positionnées comme des productrices de connaissances destinées à être consommées par les peuples autochtones, qui sont implicitement considérés comme n'ayant rien à partager dans le monde épistémique.

Par conséquent, le partage dans ce contexte n'est pas réciproque et, ce faisant, porte atteinte à l'importance du principe de réciprocité fondé sur la philosophie de l'« Ubuntu », qui signifie « je suis parce que nous sommes », un principe que l'on retrouve également dans de nombreuses autres communautés à travers le monde.

Darrion

Le colonialisme est une croyance fondée sur le vol, qui a privé de nombreuses personnes des choses les plus précieuses que nous possédons : le savoir, les croyances et les cultures, pour n'en citer que quelques-unes. Cela pose problème depuis de nombreuses générations : une expansion injustifiée et inutile, qui continue néanmoins de tourmenter notre monde. Le colonialisme lui-même est un obstacle que beaucoup s'efforcent de surmonter, et il se manifeste entre autres sous forme de violence, de racisme, d'indignation, de concurrence et de propriété privée.

Le colonialisme est une attitude : la croyance que vous êtes meilleur que moi et que, de ce fait, vous avez le droit divin de contrôler. Le colonialisme est un problème car ses fondements mêmes contredisent intrinsèquement ce que l'éducation

ouverte s'efforce d'être : inclusive, communautaire, accessible, sous licence libre et facilement adaptable.

Lorsque nous partageons librement, nous exprimons un amour et une gratitude qui transcendent le temps et l'espace, ce que nous avons tous pratiqué d'une manière ou d'une autre à un moment donné. En tant qu'homme nehiyaw-Métis, je sais que le savoir est un cadeau, transmis par les aîné-es et les gardien·nes du savoir – des éducateur·rices qui savent que pour construire un avenir meilleur, nous devons enseigner à notre peuple de manière positive et ouverte. C'est là que réside une solution possible : les savoirs traditionnels autochtones.

Robert

« L'éducation ouverte est une forme de colonisation. » Ce concept ne me serait jamais venu à l'esprit il y a dix ans, lorsque je me suis engagé pour la première fois dans la communauté de l'open. Je me concentrais sur ce qui me semblait être une approche formidable pour améliorer les objectifs de notre collègue : offrir aux apprenant-es une éducation accessible et inclusive. Cependant, cet échange libre et la manipulation de l'information rendus possibles par les licences ouvertes ont aussi nui aux peuples autochtones au Canada. Dans ce pays, il existe une longue histoire de vol d'informations, de culture et de savoirs sans permission.

Lors de l'organisation de l'OE Global 2023, j'ai pris conscience, à mon grand malaise, que j'étais un colonisateur. En demandant à un parent autochtone son avis sur le programme de la conférence, j'ai procédé de manière très extractive, en utilisant ses informations sans réciprocité, sans le garder dans le cercle des relations et de la prise de décision, et sans l'inviter à rejoindre le comité.

Heureusement, j'ai eu un excellent professeur en la personne de

Darrion Letendre, qui m'a enseigné le Wahkohtowin, la loi naturelle crie basée sur l'importance de la relationnalité, c'est-à-dire la façon dont tout ce qui nous entoure, animé ou inanimé, est lié. Comme le souligne Mpine, ce concept est similaire à l'Ubuntu, « Je suis parce que nous sommes », une philosophie sud-africaine enracinée dans l'interdépendance. Ces perspectives favorisent le bien-être communautaire plutôt que l'individualisme, qui trouve ses racines dans le colonialisme. La décolonisation est un processus continu pour moi.

Pour reprendre le concept de l'ainé Albert Marshall sur la combinaison des approches autochtones et non autochtones de la science, nous devons appliquer le concept de « vision à deux yeux » à l'éducation ouverte : encourager le partage public et accessible de l'information et des connaissances tout en étant conscient des effets néfastes de la colonisation. « Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » devrait être notre mantra.



Photo des United Nations (1983). Ndebele tribe en Afrique du Sud. Flickr. License: CC BY-NC-ND 2.0.

Mpine Makoe

... est doyenne exécutive du College of Education à l'Université d'Afrique du Sud (UNISA). Elle est titulaire de la chaire du *Commonwealth of Learning* sur les Ressources Educatives Libres (REL), les pratiques et la recherche, et Ambassadrice OER pour le Conseil international de l'enseignement à distance (ICDE).

Darrion Letendre

... est spécialiste de l'apprentissage sur le terrain au NorQuest College. Il défend l'éducation autochtone et la revitalisation des savoirs culturelles par le biais des systèmes éducatifs occidentaux. Il apporte des conseils stratégiques et sa sagesse en ce qui concerne les modes de connaissance des peuples autochtones.

Robert Lawson

... est développeur pédagogique au NorQuest College à Edmonton, au Canada. Il promeut activement l'éducation ouverte au sein de l'établissement depuis 2016 et est membre du comité de pilotage en éducation ouverte de l'université.

7. Naïveté

Le partage est un défi : la naïveté dont nous devons nous défaire



« *We Shine Together* » de Ana Filipa dos Santos Lopes pour Fine Acts — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Faut-il être naïf, ou naïve, pour partager ? Voilà la question de départ qui motive la contribution de Dorothy Laubscher, de la North-West University en Afrique du Sud. Son expérience de terrain, en Afrique du Sud, est mise à contribution : C'est loin... et pourtant universel. Et aussi, un bel enthousiasme porteur d'espoir.

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site

[tager-est-un-defi/](https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/)
[nantes.fr/](https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/).

ou

<https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/>
<https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Le partage est un défi : la naïveté dont nous devons nous défaire

Partager semble simple. Quelqu'un publie un message dans un groupe WhatsApp ou sur un canal Teams : « Merci de partager vos ressources. » L'idée est généreuse et, en principe, elle devrait faciliter l'enseignement et améliorer l'apprentissage. Pourtant, j'ai appris que le partage est souvent naïf, non pas parce que l'ouverture est une mauvaise idée, mais parce que nous sous-estimons ce que le partage coûte réellement. La recommandation de l'UNESCO sur les ressources éducatives libres (REL) le souligne clairement : le partage fonctionne mieux lorsqu'il s'accompagne d'un renforcement des capacités et de conditions favorables (UNESCO, 2019).

Dans de nombreuses communautés éducatives, ce sont toujours les mêmes personnes qui partagent. On peut presque prédire les noms qui répondront lorsque quelqu'un demandera une tâche, une note de service, une rubrique ou un ensemble de diapositives alignées sur le programme d'études. Quelques collègues téléchargent rapidement, mais ce qu'ils partagent est rarement « rapide ». Ils mettent de l'ordre dans la ressource, corrigent les erreurs, ajoutent des instructions et l'adaptent afin qu'elle puisse être utilisée au-delà d'une seule classe. Après cela, le fil de discussion devient souvent silencieux. Beaucoup téléchargent, peu répondent et encore moins apportent leur propre contribution. Au fil du temps, ce silence peut donner aux personnes contributrices le sentiment d'être un peu utilisées, surtout lorsque les demandes de matériel supplémentaire continuent d'affluer.

Il serait facile de blâmer les individus et de qualifier cela d'égoïsme. Je ne pense pas que ce soit juste. La plupart des contributeur·rices sont débordés, souvent épuisés et parfois incertains de la valeur de ce qu'ils ont à partager. Le défi plus

profond réside dans la naïveté quant à ce qu'exige le partage et à ce qui se passe lorsque nous espérons qu'il fonctionne uniquement grâce à la bonne volonté.

La première hypothèse naïve est que le partage ne demande aucun effort. Quiconque a déjà préparé une ressource pour d'autres sait que cela demande du temps et du discernement : il faut vérifier le contenu, supprimer les noms des élèves, clarifier les instructions, ajouter une note et s'assurer que le fichier s'ouvre sur différents appareils. Il faut parfois le convertir en un format modifiable ou le compresser pour réduire la consommation de données. Ce qui semble être un petit geste vu de l'extérieur est généralement l'étape finale d'un long processus, réalisé entre la correction des copies et les réunions.

La deuxième hypothèse naïve est que le partage est gratuit. En Afrique du Sud, cela peut coûter cher, à force de petites dépenses mais régulières. Les coûts liés aux données sont une réalité et la connectivité varie d'une personne à l'autre. Ces difficultés peuvent interrompre les tâches les plus simples, notamment le téléchargement, le chargement ou la réponse. Lorsque nous disons « envoyez simplement le lien », nous oublions qu'un lien n'est utile que si les gens peuvent l'ouvrir.

La troisième hypothèse naïve est que le partage est sûr. De nombreuses personnes contributrices craignent d'être jugées, surtout lorsque les commentaires ne sont pas toujours aimables. Le partage peut donner l'impression d'exposer son travail, et certaines personnes ne contribuent pas parce qu'elles préfèrent éviter les critiques plutôt que de risquer l'embarras.

Il existe également une naïveté juridique qui incite les gens à la prudence. Beaucoup pensent que si quelque chose est destiné à l'enseignement, il est automatiquement autorisé à être partagé. Le droit d'auteur ne disparaît pas en éducation, et l'incertitude

concernant les autorisations et les licences peut conduire à un partage risqué d'un côté ou au silence de l'autre. La Déclaration de Cape Town sur l'éducation ouverte nous a rappelé il y a quelques années que l'ouverture ne concerne pas seulement l'accès aux ressources, mais aussi la création d'une culture de participation et de partage (Déclaration de Cape Town sur l'éducation ouverte, 2007).

Une autre hypothèse qui n'est pas toujours vraie est celle de l'égalité d'accès. Un lien vidéo ou un grand diaporama peut être facile à utiliser pour un collègue et impossible pour un autre, et il en va de même pour les étudiants. Lorsque nous ignorons l'inégalité d'accès, le « partage » peut finir par profiter à ceux qui disposent déjà de ressources. Toutes ces formes de naïveté alimentent la croyance que la réciprocité se produira tout simplement. Nous imaginons que si quelques personnes donnent l'exemple du partage, les autres se joindront naturellement à elles. Mais sans normes, sans reconnaissance et sans le sentiment que la contribution est sûre, beaucoup de gens restent des consommateur·rices, car c'est plus facile et moins risqué. Le résultat est que ce sont toujours les mêmes personnes qui continuent à donner.

À quoi ressemble donc une approche moins naïve ? Elle commence par un changement de mentalité. Le partage est une responsabilité collective, et non le travail non rémunéré de quelques personnes passionnées. Une fois que nous avons accepté cela, nous pouvons mettre en place des pratiques qui rendent le partage durable plutôt qu'exclusif. Une mesure pratique consiste à rendre les contributions visibles et valorisées. Cela peut être aussi simple que de remercier les personnes contributrices, de tenir un dossier partagé qui mentionne clairement les auteurs et les autrices et de célébrer les « petits partages

» tels qu'une note, un exemple pratique ou une brève réflexion sur ce qui a fonctionné en classe.

Une deuxième mesure consiste à normaliser la réciprocité de manière amicale et réaliste. Si vous téléchargez une ressource et qu'elle vous aide, répondez par une petite note. Si vous l'adaptez, partagez la version adaptée. Si vous ne pouvez pas produire une leçon complète, contribuez par un petit élément, une rubrique, une traduction des instructions, une version simplifiée à faible consommation de données ou un ensemble d'exemples alternatifs. Lorsque la contribution est présentée comme modeste et réalisable, davantage de personnes sont susceptibles d'y participer.

Une troisième étape consiste à réduire la pression de la perfection. Une culture du partage durable peut se développer au fil du temps grâce à l'itération de brouillons, de différentes versions et d'améliorations. Si la communauté fait place à des ressources « suffisamment bonnes », partagées avec leur contexte et la possibilité de les affiner, davantage de personnes partageront et la qualité s'améliorera grâce à l'effort collectif.

Enfin, concevez en fonction des réalités locales. En Afrique du Sud, les fichiers plus petits, les formats modifiables, les documents adaptés aux téléphones et les options d'impression sont les mieux adaptés à notre contexte. Des instructions claires aident les autres à utiliser ce que vous partagez sans avoir à deviner, et une localisation réfléchie rend le partage plus inclusif.

Le défi du partage est réel, et les approches naïves ne feront que reproduire le même schéma : quelques fidèles donnent tandis que beaucoup prennent discrètement. La bonne nouvelle, c'est que cette situation n'est pas permanente. La tendance peut changer lorsque nous reconnaissons les contributions, réduisons la

peur, renforçons la confiance dans les licences de base et normalisons la réciprocité. Voici donc mon invitation. Si vous avez téléchargé en silence, devenez un·e participant·e visible. Donnez votre avis, partagez une chose en retour, même si elle est modeste, et remerciez les personnes dont le travail vous a aidé. Si vous dirigez une équipe ou une communauté, créez les conditions qui rendent le partage équitable, sûr et durable. Le partage est une pratique que nous devons développer. En Afrique du Sud et dans le monde entier, où les contraintes sont réelles, notre ouverture ne peut se permettre d'être naïve. Elle doit être intentionnelle, équitable et partagée.

Références

Déclaration de Cape Town sur l'éducation ouverte. (2007). Déclaration de Cape Town sur l'éducation ouverte : libérer le potentiel des ressources éducatives ouvertes. <https://www.capetowndeclaration.org/read/>

UNESCO. (2019). Recommandation sur les ressources éducatives libres (REL). Paris : UNESCO. Consulté le 4 février 2026, sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000038320>



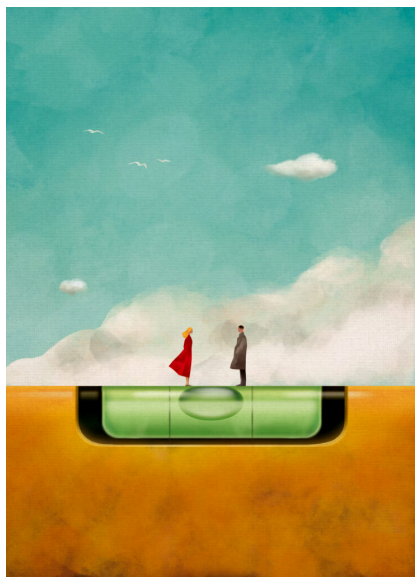
Image générée par ChatGPT

Dorothy Laubscher

... est professeure à l'unité de recherche sur l'apprentissage autodirigé de la faculté d'éducation de la North-West University (South Africa). Elle est titulaire de la Chaire UNESCO sur l'apprentissage multimodal et les ressources éducatives libres à la North-West University. Elle participe à divers projets qui explorent les ressources éducatives libres, les pratiques éducatives libres, la formation des enseignants en mathématiques, l'apprentissage assisté par la technologie et l'apprentissage multimodal afin de promouvoir l'apprentissage autodirigé.

8. Réciprocité

Une communauté fondée sur le partage



« [Born Equal](#) » de Nebojša Cvetković pour Fine Acts—
licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Zoltan Lantos est enseignant-chercheur à l'Université Semmelweis en Hongrie. Son histoire est aussi celle de nombreux collègues. Celle d'une mise en partage qui au départ paraissait logique, puis d'une ressource qui peu à peu commence à vivre et l'étonnement devant cette ressource qui va se modifier au gré des enseignant.es et des étudiant.es.

Cet article a été écrit originellement en hongrois. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la

version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

C'est obligatoire... eh bien, je partage

Pendant longtemps, rendre mes supports pédagogiques accessibles à tout le monde, notamment choisir une licence appropriée puis les publier, m'a semblé être une corvée obligatoire. Je l'ai fait parce que j'avais accepté les arguments des autres selon lesquels c'était utile, mais je n'en voyais pas vraiment l'intérêt pour mon propre travail. Cela a complètement changé lorsque j'ai développé un cas de simulation pratique et les tâches d'apprentissage associées.

Lorsque j'ai terminé ce module d'enseignement, j'ai sincèrement eu le sentiment d'avoir fait du très bon travail. Sa structure était claire, les tâches fonctionnaient bien et les exemples reflétaient exactement le type de situations quotidiennes auxquelles les professionnel·le·s sont confronté·e·s dans la pratique. Il a été très bien accueilli par les étudiant·e·s nationaux, il a également bien fonctionné avec des groupes de pays voisins, et j'ai pu constater que la plupart des étudiant·e·s européen·ne·s l'ont compris et se sont impliqué·e·s.

Plus tard, j'ai commencé à enseigner le même programme dans un cours où une grande partie des étudiant·e·s venaient de pays non européens. Dès la première séance, il était évident que quelque chose n'allait pas. Ils·elles semblaient confus·se·s, posaient beaucoup de questions pour obtenir des clarifications et semblaient manquer de connaissances de base que je considérais comme fondamentales. Les exercices ne suscitaient pas les discussions auxquelles j'étais habitué. J'ai supposé qu'ils·elles avaient dû étudier des matières très différentes au cours des années précédentes, et j'ai même pensé qu'ils·elles étaient peut-être déjà désavantagé·e·s par rapport à nos élèves dès le secondaire.

Comme beaucoup de mes autres supports pédagogiques, j'ai également rendu celui-ci public. De manière assez mécanique, comme je le faisais habituellement.



"However, it had worked very well before". (« Pourtant, ça fonctionnait très bien avant ») Image par Zoltan Lantos, créée avec Nanon Banana Pro, et publiée sous licence CC-BY-NC-SA

Surpriiiiise !

Plusieurs collègues ont repris ce support et, cette fois-ci, non seulement ils-elles l'ont utilisé, mais ils-elles l'ont également modifié et ont partagé ouvertement leurs modifications. Certain·e·s ont remplacé les situations basées sur la vie étudiante européenne typique par des exemples tirés de leur propre contexte. D'autres ont simplifié le langage, car la plupart de leurs étudiant·e·s avaient des difficultés à comprendre un anglais plus sophistiqué. D'autres encore ont ajouté une brève annotation aux exemples qui abordaient des questions culturelles sensibles dans leur contexte local.

Au fur et à mesure que ces petites adaptations ont commencé à arriver et que j'ai commencé à les prendre en compte et à les appliquer dans mon propre enseignement, l'atmosphère et la dynamique de mes cours ont également changées. Le matériel a

commencé à fonctionner dans plusieurs environnements éducatifs et culturels différents.

C'est alors que j'ai vraiment compris ce que signifiait l'état d'esprit des ressources éducatives libres pour moi. Il ne s'agit pas de créer quelque chose une fois pour toutes et de le mettre simplement en ligne. Il s'agit d'entrer dans une communauté de développement partagé et dans un cycle continu d'amélioration.

Dans ce cycle, ce n'est pas l'auteur·e original·e qui importe le plus. Ce qui importe encore plus, c'est que le matériel soit constamment testé dans des situations d'enseignement réelles et que les expériences acquises soient réintégrées dans le matériel lui-même.

« Sharing is caring » (Partager, c'est prendre soin)

Ce type de réciprocité est, à mon sens, très similaire au fonctionnement de l'économie du partage. Là aussi, l'essentiel n'est pas simplement d'avoir accès à un service ponctuellement, mais le fait que de nombreux·ses utilisateur·ice·s façonnent et améliorent continuellement le système. Plus les retours d'expérience sont nombreux, plus le système s'améliore pour tout le monde.

Dans mes propres pratiques d'enseignement, cela a eu des effets très tangibles. Des supports qui, auparavant, ne fonctionnaient vraiment bien qu'avec certains groupes d'étudiant·e·s sont progressivement devenus beaucoup plus accessibles à un plus large éventail d'étudiant·e·s. Les réactions de mes étudiant·e·s non européen·ne·s se sont nettement améliorées, le travail en groupe est devenu plus fluide et serein, et je n'ai plus eu à passer autant de temps à expliquer le contexte des exemples utilisés lorsque je donnais des exercices à faire.

C'est alors que j'ai vraiment compris que mon matériel n'était

pas mauvais, mais qu'il avait simplement été conçu pour un contexte culturel plus restreint que celui de mes étudiant·e·s. Il reposait sur des hypothèses culturelles et éducatives que je considérais auparavant comme acquises, mais qui ne fonctionnaient plus dans une communauté étudiante entièrement internationalisée.

Et, en fin de compte, ce sont les étudiant·e·s qui bénéficient le plus de tout cela. Bien sûr, mes cours sont également bien meilleurs.

Zoltan Lantos...

...est Professeur à l'Université Semmelweis (Budapest, Hongrie), Faculté des sciences de la santé est un expert en santé numérique, spécialisé en immunologie, économie comportementale et art-thérapie, fondateur et directeur du département de méthodologie des guides de santé virtuels. Après avoir acquis une expérience professionnelle dans l'industrie pharmaceutique, dans le conseil international dans le secteur de la santé et dans des laboratoires d'innovation sociale, il participe actuellement activement au développement de l'espace européen des données de santé en dirigeant le développement du réseau européen commun de services publics de santé numériques. Ses intérêts professionnels actuels portent sur le développement d'une économie partagée fondée sur les données et sur le soutien communautaire en faveur d'une société en bonne santé.

9. Pillage

« Mon précieux », La ressource éducative libre au risque d'être rongé par la crainte du pillage.



« [Free Thinking](#) » de Hust Wilson pour Fine Acts — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Deux articles ont choisi la relation malade qu'entretenait Gollum, le personnage inventé par Tolkien, avec son anneau, pour illustrer la difficulté à partager. Pierre-Antoine Gouraud (Nantes Université, France) partage par conviction. Conscient que la science se bâtit parce que les un-es empruntent aux autres et que participer à cette science, c'est piller et être pillé-e.

« Mon précieux », La ressource éducative libre au risque d'être rongé par la crainte du pillage.

Quand je partage une Ressource Éducative Libre, c'est toute une tempête de doutes qui se lève en moi. Vous les connaissez, ces voix ? Ces murmures acides, ces échos persistants qui sifflent dès qu'on ose l'ouverture ? Certaines, nous les avons déjà partagées. Mais celle-là, la plus coriace, la plus vicieuse, elle me souffle à l'oreille comme un vent mauvais :

« Tu vas te faire piller. On va te voler. D'autres vont profiter sans rien donner en retour. » « Et si, au final, tu perdais tout ? » Comme Gollum dans le Seigneur des anneaux qui n'entend plus que « mon précieux » rongé qu'il est devenu par l'illusion de pouvoir de l'anneau.

Pourtant. Ma conviction, elle, est un roc. Une certitude forgée dans le service public de la connaissance : l'engagement, dans la recherche, dans ces heures passées à façonner des savoirs avec et pour les étudiants. Créer des Ressources Éducatives Libres,



Gage Skidmore. Flickr. CC BY-SA.

c'est faire un pas de côté. C'est quitter la tour d'ivoire pour entrer, sans filet, dans la société de la connaissance. C'est accepter de lâcher prise, sortir du bois —

pour le meilleur, et pour le pire. Et disons-le sans ambages c'est une carrière où l'on souffre d'un manque de reconnaissance — on sait ce que l'on sème dans des générations d'étudiants, on sait rarement ce qui est récolté ; et nous agissons souvent seul sans soutien institutionnel.

Mais au fait, qui sommes-nous pour parler de pillage ? Qui

sommes-nous, nous qui avons grandi sur les épaules des géants, nous qui avons bu à la source des savoirs librement offerts par d'autres ? Ces enseignants, ces chercheurs, ces inconnus qui, un jour, ont posé une parole, une image, un regard — et ont changé notre trajectoire intellectuelle. Tel est pris piller qui croyait être pillé ! Si nous sommes tous des pillers de savoirs que nous en avons conscience que nous le reconnaissons, le problème disparaît.

La métaphore qui s'impose à nous est simple, presque enfantine, mais elle claque comme une évidence : **nous sommes les enfants gâtés d'une vision patrimoniale de la connaissance**. Nous croyons qu'elle se comporte comme une baguette de pain — *tu donnes un morceau, tu en as moins*. Sauf que non. La connaissance, c'est l'anti-baguette : plus tu la partages, plus elle gonfle, plus elle nourrit.

Elle ne s'épuise pas. Elle se multiplie. Amen.



Baguette de pain. Pixabay. Creative Commons [CC0 1.0](#)
[Universal Public Domain Dedication](#)

Je te donne une Ressource Éducative Libre ? → **Toi**, tu t'enrichis. → **Moi**, je m'enrichis aussi — par tes retours, tes critiques, tes améliorations. → **Nous**, on avance. Une économie vertueuse. Un cercle qui ne se referme jamais qui nous échappe.

Le vrai danger ? Ce n'est pas le pillage. C'est le gâchis. Cette peur stupide qui nous pousse à verrouiller, à thésauriser, à mettre sous clé ce qui, par nature, est fait pour circuler. La connaissance, ça ne s'use pas si l'on s'en sert. Ça s'améliore quand ça circule.

Tout ce qui n'est pas donné est perdu. Tout ce qui n'est pas par-

tagé est une occasion manquée — pour toi, pour moi, pour le monde et le futur.

Alors oui, il y a un risque à partager. Le risque d'être copié, détourné, mal compris, et pas reconnu. Mais le plus grand risque de tous ? Ne serait-il pas de ne jamais oser ? De rester tapis dans l'ombre, les poings serrés sur des savoirs **qui pourraient faire grandir d'autres.**

Pierre-Antoine Gourraud

... est professeur des universités en médecine à Nantes Université et praticien hospitalier au CHU de Nantes. Il enseigne la biologie cellulaire, la bio-informatique et la santé publique et déploie des ressources éducatives libres depuis 10 ans. Il est le fondateur de la Clinique des Données du CHU de Nantes, un service dédié à la réutilisation des données de santé à des fins de recherche et d'évaluation. Au sein du CR2TI, il mène des recherches en génétique de la sclérose en plaques et de la transplantation, et développe des outils d'aide à la décision médicale.

10. Utilité

Avons-nous encore besoin des REL à l'ère de l'IA ?



« It Is On Us » de Joana Mundana pour ArtistsForClimate.org — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Mitja Jermol (Slovénie) et Fawzi Baroud (Liban) s'attaquent à un obstacle récent : les succès des IA génératives rendent-elles caduques les REL ? En partant de deux perspectives très différentes, ils arrivent à des conclusions similaires et inattendues : produire des ressources éducatives libres n'a jamais été aussi important !

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site

<https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Avons-nous encore besoin des REL à l'ère de l'IA ?

L'intelligence artificielle générative (l'IA générative) est en train de remodeler presque toutes les pratiques établies dans le domaine de l'éducation. Certaines personnes affirment que les ressources éducatives libres (REL) sont parmi les principales victimes. L'IA générative peut produire des supports d'apprentissage instantanément et à la demande, alors quel est l'intérêt du travail minutieux de création, de conservation et de partage des REL ? Pourquoi investir dans des référentiels basés sur les communs alors qu'un simple prompt peut donner des résultats comparables en quelques secondes ?

Les REL sont perçues à tort comme du contenu, quelque chose qui pourrait être facilement synthétisé par un modèle linguistique. En réalité, les REL sont des expériences d'apprentissage conçues et scénarisées. Elles incarnent l'intention pédagogique de créer des expériences d'apprentissage, comprennent un processus de compréhension étape par étape, impliquent des activités qui engagent les apprenant-es à différents niveaux, fournissent un retour d'information avec des évaluations alignées sur les objectifs d'apprentissage et favorisent l'inclusion grâce à l'accessibilité. Tout ce savoir-faire humain ne peut (encore) être capturé dans un prompt, même si celui-ci est complexe et correctement structuré.

Au-delà de la pédagogie, les REL fournissent également une provenance et une responsabilité, ce que l'IA générative a du mal à faire. Les REL permettent de retracer les origines, ce qui est essentiel dans le contexte éducatif où il est important de savoir d'où proviennent les connaissances, non seulement pour maintenir l'intégrité académique, mais aussi pour permettre à d'autres de s'appuyer sur des travaux antérieurs.

Nous devons donc considérer la relation entre les REL et l'IA générative comme un enrichissement mutuel, et non comme un remplacement. Les REL offrent une provenance transparente, des licences ouvertes et des expériences d'apprentissage conçues de manière pédagogique, tandis que l'IA générative accélère la mise à jour, la traduction, l'adaptation et l'accessibilité, rendant les REL plus faciles à maintenir et plus réactives sans sacrifier la qualité ou l'intégrité.

En résumé, cette amélioration mutuelle peut être envisagée sous plusieurs angles spécifiques :

Le paradoxe des données d'entraînement.

Les IA génératives sont entraînées sur des contenus créés par l'humain, tels que les REL, et si ceux-ci disparaissent, l'IA sera entraînée sur des données générées par les IA génératives, ce qui réduira la qualité au fil du temps.

Contenu contre conception pédagogique.

Les REL ne sont pas seulement du contenu ; elles comprennent des architectures pédagogiques complexes ancrées dans des siècles d'expertise.

Vérification et confiance.

Les résultats de l'IA générative manquent d'origines. Les REL comportent des attributions, peuvent être évaluées par des pairs et suivent les traditions scientifiques de vérification.

Contextualisation et localisation.

Contrairement au contenu de l'IA générative, qui a tendance à être générique, les REL sont capables de saisir les contextes linguistiques et culturels spécifiques des communautés qui comprennent les besoins locaux.

Les biens communs.

Les REL représentent l'éducation comme une entreprise humaine commune. La génération à la demande par l'IA générative éloigne l'éducation du maintien de la connaissance comme bien commun.

Et enfin, la dimension d'équité.

Les REL sont téléchargeables, accessibles hors ligne et peuvent être utilisées sans API commerciales ni abonnements. Cependant, l'importance de cet aspect dépend entièrement des éléments suivants :

REL et IA : une question mondiale, des réponses très locales

La réponse à la question « Avons-nous encore besoin des REL à l'ère de l'IA ? » dépend beaucoup de l'endroit où vous vous trouvez.

Pour illustrer cela, nous allons examiner deux contextes très différents :

- **Le Liban**, où les difficultés économiques et l'accès inégal à la technologie rendent les REL indispensables à l'équité et à la survie.
- **La Slovénie**, où une infrastructure numérique solide et les

politiques européennes en matière d'éducation déterminent la manière dont les REL et l'IA sont utilisées dans l'enseignement supérieur.

En examinant ces deux cas côte à côte, nous soutenons que l'avenir de l'éducation ne consiste pas à choisir entre les REL et l'IA générique, mais à comprendre comment elles peuvent fonctionner ensemble dans différentes réalités.

Le contexte libanais

Dernièrement, une idée audacieuse revient sans cesse dans les discussions sur l'éducation :

« Pourquoi s'embêter avec les REL alors que l'IA peut générer du contenu instantanément ? »

À première vue, cela semble raisonnable. En quelques secondes, l'IA peut produire un plan de cours, une étude de cas ou un quiz. Alors pourquoi passer du temps à créer et à partager des ressources ouvertes ?

Cependant, les limites pratiques du contenu instantané apparaissent dès que l'accès, le coût et la langue entrent en jeu. Au Liban, cette distinction est très importante. Les universités et les écoles sont confrontées à des crises financières, à des budgets limités et à un accès inégal à la technologie. Toutes les personnes étudiantes ne disposent pas d'un appareil puissant ou d'un accès à des outils d'IA payants. Les REL offrent quelque chose d'essentiel : **des supports pédagogiques gratuits et réutilisables** qui peuvent être traduits en arabe ou en français et adaptés aux besoins réels des salles de classe.

Parallèlement, les REL ne sont pas seulement une solution technique, mais aussi une solution sociale, en particulier lorsque les

utilisateurs et utilisatrices et les institutions sont soumis à des pressions. Les REL créent également un sentiment de force partagée. Lorsque les éducateurs et éducatrices partagent ouvertement leurs ressources, ils et elles se soutiennent mutuellement. Les connaissances restent accessibles, même lorsque les systèmes sont fragiles et que le financement est incertain. L'IA peut certainement aider, en traduisant, en mettant à jour ou en personnalisant les REL, mais elle ne peut remplacer les valeurs humaines qui sous-tendent l'éducation ouverte.

Au Liban, les REL restent le fondement d'une éducation équitable et durable. L'avenir n'est pas de remplacer les REL par l'IA, mais de les utiliser **ensemble** : les REL et l'IA.

Transition vers le contexte slovène

Le Liban montre comment les REL peuvent être une bouée de sauvetage en période de crise et d'accès limité. La Slovénie, cependant, présente un tableau tout à fait différent. Grâce à une infrastructure numérique solide et au soutien des politiques éducatives européennes, l'accent est moins mis sur l'accès que sur les questions d'innovation, d'intégrité académique et de durabilité à long terme.

La Slovénie offrant une connectivité Internet universelle et soutenant stratégiquement les établissements d'enseignement par des investissements, les obstacles généraux à l'adoption de technologies et/ou de pratiques innovantes telles que l'IA générative sont moins importants. Le principal défi auquel est confronté le système éducatif slovène n'est pas de savoir si les élèves et les enseignant-es utiliseront l'IA générative, mais comment ils ou elles l'utiliseront. Cela ouvre des perspectives, mais crée également des tensions dans un domaine où les pratiques et les lignes directrices établies font encore défaut. Plusieurs obstacles

ont déjà été signalés, comme par exemple l'absence d'évaluation critique du contenu généré par l'IA, l'homogénéisation des supports, les questions de propriété intellectuelle et de licences, un déficit de compétences et une charge de travail accrue.

La Slovénie, l'Europe et la plupart des pays du monde sont confrontés à un défi crucial : leur dépendance à l'égard de quelques puissantes solutions d'IA générative contrôlés par les géants mondiaux de la technologie. Cela menace la souveraineté numérique et l'autonomie éducative, car l'évolution de la géopolitique pourrait rendre les outils d'aujourd'hui inabordables demain. Malgré ses investissements dans un modèle linguistique national, la Slovénie ne peut à elle seule rivaliser avec les entreprises, ce qui fait de l'indépendance à long terme une question urgente.

Concilier les deux perspectives

Considérés ensemble, ces deux contextes montrent pourquoi les dimensions mentionnées, telles que l'équité, la confiance, la localisation et les biens communs, se manifestent différemment en fonction des conditions locales. Lorsque l'on examine ensemble le Liban et la Slovénie, on constate que le même débat mondial prend des formes très différentes. Dans un contexte, les REL favorisent l'équité et la résilience en temps de crise. Dans un autre, elles complètent les systèmes numériques avancés. Ce qui reste constant dans les deux cas, ce sont les valeurs fondamentales d'ouverture, de collaboration et d'inclusion.

La dépendance est un risque ; la diversification est la stratégie

Les discussions des deux côtés portent également sur la question de savoir si nous devons considérer l'IA générative non seulement comme un outil, mais aussi comme l'infrastructure prin-

cupale de l'éducation. Cela soulève des risques critiques de dépendance à l'égard d'un petit nombre de plateformes, de leurs modèles de tarification, de leurs conditions de connectivité et de leurs décisions politiques, que les éducateur·rices et les apprenant·es ne peuvent contrôler. Ici, les REL peuvent apporter la résilience nécessaire en fournissant une couche stable, hors ligne et vérifiable, tout en utilisant plusieurs outils d'IA générative remplaçables comme couche d'amélioration qui peut être activée ou désactivée sans perturber l'éducation.

Maîtriser notre avenir éducatif

« Avons-nous encore besoin des REL à l'ère de l'IA ? » n'est pas la bonne question. Nous devrions plutôt nous demander « Qui voulons-nous voir contrôler l'avenir de l'éducation ? ».

S'appuyer uniquement sur l'IA générative reviendrait à gérer l'éducation sur un terrain en location. Comme le montrent les exemples du Liban et de la Slovaquie, dépendre de quelques modèles commerciaux d'IA générative rend l'éducation vulnérable à la hausse des coûts, aux difficultés techniques et aux changements politiques que nous ne pouvons pas contrôler.

Une voie possible consiste à utiliser les deux, en tirant parti des spécificités de chacun. **Les REL, en tant que base**, peuvent garantir que les connaissances restent libres, vérifiées par des humains et toujours accessibles à tous sans restriction. **L'IA générative, en tant qu'accélérateur**, peut fournir des mécanismes simples, efficaces et puissants pour traduire, adapter et mettre à jour cette base.

En garantissant que l'éducation reste ouverte, détenue et gérée par la communauté, tout en utilisant l'IA générative pour la renforcer, nous pouvons faire en sorte que l'apprentissage reste un bien public plutôt qu'une offre privée. C'est ainsi que nous

construirons l'éducation de demain, qui ne sera pas seulement high-tech, mais aussi sociale, éthique, sûre et ouverte à toutes et tous.



Cette image a été générée par l'IA.

Fawzi Baroud

... est professeur associé et titulaire de la chaire UNESCO en REL à l'université Notre Dame de Louaize, s'appuie sur plus de trois décennies d'expérience dans le domaine des technologies de l'information dans l'enseignement supérieur pour mener à bien des initiatives de transformation numérique. Son travail promeut l'ouverture et l'innovation responsable, en mettant fortement l'accent sur l'utilisation des TIC et des REL pour élargir l'accès à l'éducation et faire progresser l'équité.

Mitja Jermol

... est un informaticien et chercheur en IA slovène qui dirige des initiatives internationales sur l'éducation ouverte, les technologies de la connaissance et les politiques. Il est titulaire d'une chaire UNESCO et anime les discussions mondiales sur l'intelligence artificielle, l'éthique et la transformation numérique dans les milieux universitaires et industriels.

11. Chronophage

Ressources éducatives libres : le partage est-il vraiment chronophage ?



«[We Build It Together](#)» de Kim Nguyen pour Fine Acts x OBI— licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

C'est un joli consortium d'auteurs qui se sont rassemblés pour répondre à cet obstacle important : produire des REL prendrait trop de temps. Sophie Depoterre, José-Miguel Escobar-Zuniga, Paul Lyonnaz et Nadia Villeneuve (Louvain, Belgique, Sherbrooke, Canada, Nantes, France et Laval, Canada). Leur conclusion est réaliste : oui, il faut du temps pour concevoir une REL ! Mais que ce temps « s'amortit » en travaillant collectivement.

Ressources éducatives libres : le partage est-il vraiment chronophage ?

La création et le partage de ressources éducatives libres (REL) sont souvent perçus comme étant chronophages. Dans le contexte actuel d'élargissement de l'accès aux études supérieures, de multiplication des outils et de surcharge croissante pour les acteurs et actrices de l'éducation, il nous a paru essentiel de tenter de répondre aux questions suivantes : cette perception est-elle confirmée, fausse, incomplète ? Cette perception peut-elle être renversée ? Comment trouver le temps de créer des ressources pédagogiques à partager en dehors des murs de son établissement ?

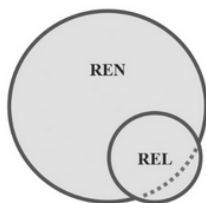
REL ou REN : à propos



Photo : Insung Yoon – [Source Licence Unsplash](#)

Il existe une confusion fréquente entre les REL et les ressources éducatives numériques (REN), d'où la nécessité de commencer par les définir. Selon la définition proposée par l'[UNESCO \(2021\)](#), « les ressources éducatives libres (REL) regroupent l'ensemble des matériels utilisés à des fins d'apprentissage, d'enseignement ou de recherche, quels que soient leur format ou leur support. Ces ressources relèvent soit du domaine public, soit du droit d'auteur et sont alors mises à disposition sous une licence

ouverte permettant de les utiliser, adapter et distribuer. ». Une REN n'est pas nécessairement libre, puisqu'elle ne confère pas toujours les autorisations de modification, de réutilisation ou de diffusion qui caractérisent les REL. Bien que toutes les REL en format numérique s'inscrivent dans la catégorie des REN, l'inverse ne s'applique pas (Potvin et Dubé, 2024). La transformation de REN en REL exige toutefois une attention particulière liée au caractère « libre » de la ressource. Même si le temps consacré à la recherche de contenu, à la vérification des droits d'utilisation ou à la citation des sources demeure comparable entre une REL et une REN, l'attribution d'une licence libre ajoute des considérations spécifiques qui peuvent allonger le processus de partage.



Distinction entre REL et REN
fabriqueREL, CC BY (Potvin et Dubé, p.144, 2024)

La recherche et la réutilisation de REL : cela prend du temps

Premièrement, trouver des ressources libres dans des répertoires spécialisés et avec des moteurs de recherche adaptés peut prendre du temps. Ceci dit, la dynamique d'amélioration continue des outils d'IA ouvre la perspective d'un appui complémentaire performant pour identifier – mais aussi adapter – des REL. Dans tous les cas, l'usage raisonné, le respect du droit d'auteur, la protection des données sensibles et la contre-vérification des contenus générés restent nécessaires. Autrement dit, même quand les outils facilitent et accélèrent le repérage, la génération et le traitement de contenus, le jugement humain reste indispensable. Ensuite, l'application des conditions d'utilisation – modification, usage commercial ou non, partage sous les mêmes conditions – d'une REL nécessite une attention accrue. De plus, lorsqu'on combine plusieurs REL, la compatibilité des licences entre elles est une obligation. Pour savoir laquelle attribuer à l'œuvre dérivée, consultez [le site Creative Commons](#). La plus restrictive fait référence. Évoquons également l'étape du référencement des ressources utilisées. Tout comme pour les œuvres sous droits réservés, la citation des références de REL exige d'être rigoureux et exhaustif. Mais, au fond, cette étape incontournable n'est pas spécifique aux REL.

Collaborer : un dilemme dans la gestion du temps ?

L'esprit-même des REL repose sur la co-crédation et leur d'veloppement s'appuie souvent sur une collaboration interprofessionnelle entre personnes enseignantes, bibliothécaires, conseillères et conseillers pédagogiques, techniciennes et techniciens multimédias, etc. Un projet d'envergure nécessite une coordination à chaque étape : identification des besoins, recherche, conception, développement, validation et diffusion (fabriqueREL). Si cette diversité peut parfois s'avérer coûteuse en termes de coordination, elle contribue largement à la qualité et la diffusion des REL (Potvin et Dubé, 2024). Afin d'optimiser la gestion du temps et ainsi encourager une plus large communauté à [adopter l'éducation ouverte](#), nous choisissons de vous partager quelques pistes de réflexion, soit directement mobilisables par les personnes créatrices de REL, soit à l'échelle des établissements.

L'analyse du besoin pédagogique : éviter la perte de temps

Le questionnement préalable du besoin pédagogique est déterminant pour un démarrage optimal du projet de REL :

- Quelle est la finalité visée par la REL que l'on veut adapter ou créer ?
- S'agit-il d'un sujet commun, simple ou complexe, déjà traité ou au contraire inédit ?
- Quel est le public cible principal ?
- Quels sont les besoins éducatifs en termes de contenus, d'outils, de méthodes pédagogiques, de formats et d'accessibilité ?
- Existe-t-il des REL que l'on pourra adapter ?

L'analyse préalable du besoin pédagogique permet de faire des choix ingénieux et réalistes pour la conception et le partage

d'une REL. Cette étape, parfois oubliée, est pourtant celle qui fait gagner le plus de temps par la suite.

Puier et contribuer : un cercle vertueux dans le temps

Ne pas *réinventer la roue* ni tenter de *bâtir une cathédrale en solitaire* constitue aussi un principe fondamental de l'éducation ouverte et des REL. Être davantage dans l'ouverture peut demander de changer de regard et de posture sur son projet, voire même sembler contre-productif au départ, mais permet d'optimiser le temps de conception. Et si en plus de changer de posture, vous vous inscriviez dans une logique contributive et itérative ? Pourquoi ne pas publier une version fonctionnelle sans viser l'achèvement ou la perfection, partager des éléments modulaires plutôt qu'un dispositif complet, améliorer la ressource ultérieurement si nécessaire ? Cette approche correspond à l'esprit même de l'éducation ouverte (Wiley, 2017 ; UNESCO, 2021). Adopter une logique de contribution continue transforme la création de REL en un processus vivant et durable. En effet, le partage anticipé réduit le temps investi au départ, permet de répondre plus rapidement à des besoins identifiés et transfère une partie de l'effort d'amélioration à la communauté d'usage. L'appui de pairs ou de la communauté ouverte facilite ce partage. La mise en réseau ouvre des temps d'échanges et génère de l'apprentissage en commun, en codéveloppement professionnel. Grâce à « la collaboration et à l'interconnexion avec des collègues », se créent des « ressources supplémentaires » et, par réciprocité, de la valeur professionnelle dans l'acte de partage (Mollenhauer, 2023). C'est une forme d'intelligence collective appliquée aux REL.

La pédagogie ouverte : ingéniosité, agilité et gain de temps

L'implication des personnes apprenantes dans le processus de

co-création, en [pédagogie ouverte](#) (Roy *et al.*, 2023), permet également de maximiser le temps investi. La mise en commun de leurs besoins d'apprentissage et leur maîtrise des outils de conception peuvent s'avérer utiles et contribuer à la qualité et la distribution de la REL. Et c'est souvent là que les projets prennent un élan inattendu. Au-delà des actions directement mobilisables par les personnes qui créent des REL, des initiatives ou dispositions institutionnelles peuvent également contribuer à optimiser le temps de production d'une REL.

Un environnement facilitateur et soutenant

Accompagner le développement des compétences des personnes créatrices de REL est un déterminant essentiel. Pour soutenir cette montée en autonomie et en compétences, il est crucial de proposer une offre de formation spécifique. Offrir un environnement numérique adéquat, incluant des plateformes fiables, l'accès à des banques de ressources documentaires compatibles avec des REL et des outils d'intelligence artificielle responsables, soutient concrètement la création et l'adaptation de REL. Ces technologies facilitent l'exploration, l'enrichissement et la transformation des contenus, permettant de développer plus aisément des ressources de qualité adaptées aux besoins des personnes apprenantes. Collaborer entre établissements et leurs composantes à l'échelle locale, nationale ou internationale constitue un puissant catalyseur. Se dégage alors du temps partagé, là où on ne pensait pas en avoir. Enfin, adopter une politique d'éducation ouverte permet d'offrir un environnement clair, cohérent, capacitant et pérenne. Cette politique offre un cadre propice à l'innovation, à la diffusion des connaissances et à la valorisation des initiatives ouvertes. Former, accompagner, collaborer et reconnaître, quatre leviers institutionnels qui changent tout pour l'éducation ouverte et la création de REL.

Le partage de REL est-il vraiment chronophage ?

Pour conclure, la perception du partage d'une REL comme étant chronophage est partiellement justifiée par certaines tâches spécifiques au caractère libre de la ressource. Mais dire que les REL prennent du temps sans nommer les éléments qui font gagner du temps, c'est passer à côté de l'essentiel ! Les REL se construisent rarement en solitaire. Leur cycle de vie — création, adaptation, réutilisation, amélioration — est naturellement marqué par des contributions de multiples mains. Chacun ajoute une pierre, puis une autre, parfois des années plus tard. Le résultat : un patrimoine commun ouvert, évolutif et durable, qui soutient l'apprentissage tout au long de la vie. C'est sans doute là le plus beau secret des REL : c'est plus large que nous, ça nous dépasse et nous rassemble.

Références :

Depoterre, S., Fromentin, J. et Louette, F. (2025). *Les Clés du LLL. Open Education. Enrichir ses cours grâce aux ressources éducatives libres*. <http://hdl.handle.net/20.500.12279/1132>

fabriqueREL. Le parcours de création. <https://fabriquerel.org/processus-de-creation/>

Mollenhauer, L. (2023). *Conditions pour l'utilisation réussie des ressources éducatives libres (REL)*. EP Revue suisse pour la formation continue, (2). <https://www.ep-web.ch/fr/article/conditions-pour-lutilisation-reussie-des-ressources-educatives-libres-rel>

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et

la culture (UNESCO). (2021). *Les ressources éducatives libres*. <https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>

Potvin, C. et Dubé, M. (2024). Chapitre 9. Créer des ressources éducatives libres : un parcours structurant pour une qualité optimale. Dans F. Chevalier et C. Fournier *Pratiques pédagogiques innovantes : Construire la pédagogie de demain* (p. 141-159). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2024.02.0141>

Remixing CC-Licensed Work. Dans: Creative Commons Certificate for Educators, Academic Librarians, and Open Culture. Creative Commons. <https://creativecommons.org/course/cc-cert-edu/unit-4-using-cc-licenses-and-cc-licensed-works/4-4-remixing-cc-licensed-work/>

Roy, M. et al. (2023) Pédagogie ouverte. Dans : *Éducation ouverte et ressources éducatives libres (REL)*. Guide en ligne du Service des bibliothèques de l'UQAM adapté de celui de l'équipe projet REL des BUQ et la fabriqueREL. <https://uqam-ca.libguides.com/c.php?g=736276#s-lib-ctab-16685807-2>

Wiley, D. (2017). Iterating Toward Openness: Lessons Learned on a Personal Journey', dans R. Jhangiani and R. Biswas-Diener (éds) *Open: The Philosophy and Practices that are Revolutionizing Education and Science*. Ubiquity Press. <https://doi.org/10.5334/bbc.o>

Sophie Depoterre – Conseillère en pédagogie universitaire, Louvain Learning Lab, UCLouvain

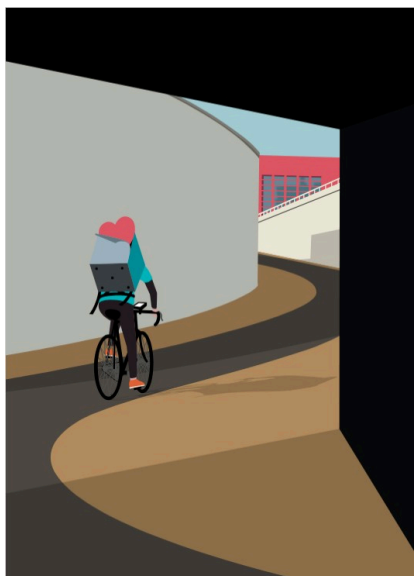
José-Miguel Escobar-Zuniga – Bibliothécaire, UdeS Sherbrooke

Paul Lyonnaz – Conseiller pédagogique Éducation ouverte, Nantes Université

Nadia Villeneuve – Coordinatrice de la fabriqueREL du Québec, Bibliothécaire responsable de l'éducation ouverte, ULaval

12. Ingratitude

Une heureuse coïncidence potentielle au-delà des attentes
de gratitude



«[Hope is coming](#)» de Riccardo Ciarfani pour Fine Acts—licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Alan Levine est un des activistes du monde open les plus actifs. Chaque jour, il réussit l'exploit de partager en ligne un site, une initiative ou idée qui fait avancer, quelque part dans le monde, l'ouvert. Dans cet article, il s'appuie sur ses propres expériences pour nous expliquer à la fois pourquoi il n'est pas recommandable d'organiser la gratitude, mais de compter sur la sérendipité de celle-ci.

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été

relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Une heureuse coïncidence potentielle au-delà des attentes de gratitude

J'étais « reconnaissant » que le sujet « Ingratitude » soit disponible avec cette suggestion pour les auteur·e·s :

« Partager me prend beaucoup de temps et quand je le fais, personne ne dit merci. Il y a peu de mécanismes permettant aux bénéficiaires de dire merci. Or dans les mécanismes de partage, dire merci est important. »

J'étais perplexe face à cette affirmation selon laquelle le partage prend du temps. Pour moi, le partage est un acte rapide qui consiste simplement à cliquer sur un bouton « Publier ». Peut-être que la personne qui fait cette affirmation parle du temps passé à essayer de promouvoir le contenu ? D'après mon expérience, nourrir de telles attentes mène tout droit à la déception.

"Expectations are resentments waiting to happen."

(« Les attentes sont des rancœurs en puissance. »)

Anne Lamott, Crooked Little Heart

Ce qui suit est en grande partie personnel, basé sur mes propres expériences, ayant pu bénéficier de la connectivité offerte par Internet depuis les années 1980 et le « pré-Web ».

Nous n'avons pas besoin de mécanismes pour exprimer notre gratitude, nous devons en faire une pratique régulière. En mettant de côté nos attentes, nous pouvons profiter pleinement de la joie inattendue de recevoir des remerciements spontanés.

J'ai presque tout appris sur le partage grâce aux photos.

Des milliers de photos en arrière

Mon passe-temps favori est la photographie, purement en tant qu'amateur. Alors que je testais les premiers appareils photo numériques, je suis tombé en 2004 sur un site de partage de photos appelé Flickr (<https://flickr.com/>). Dès le début, Flickr offrait une fonctionnalité permettant d'attribuer automatiquement une licence Creative Commons à tous les fichiers téléchargés. Ses fonctionnalités de recherche, de balises, de commentaires et de groupes constituaient tous les éléments fonctionnels de ce qui était déjà appelé les « réseaux sociaux ». Je reste actif sur ce site pour de nombreuses raisons (<https://cogdogblog.com/2024/02/flickr-at-20/>).

Quelques années plus tard, j'ai commencé à recevoir des messages privés via Flickr me demandant l'autorisation de réutiliser mes photos pour des magazines, livres, affiches, etc. J'ai toujours répondu par l'affirmative, mais j'ai estimé qu'il était de mon devoir d'éducateur d'expliquer que la licence CC BY leur permettait de le faire sans demander d'autorisation.

Un jour, j'ai reçu une réponse : « Oui, je connais les licences CC. Je pensais simplement que vous aimeriez savoir que votre photo avait été utilisée. » Cela a tout changé, non seulement mon habitude d'expliquer les licences ouvertes, mais aussi ma perception du fait qu'adresser un message direct aux créateur·ice·s de contenu était un moyen non seulement de les remercier, mais aussi de leur faire savoir où leurs œuvres avaient été utilisées ailleurs dans le monde.

Inspiré par un appel lancé en 2016 lors d'une Mozilla Maker Party, je me suis lancé dans une expérimentation personnelle de contre-pratique en changeant la licence de toutes mes photos Flickr en CC0 (domaine public). Je fais de la photographie uniquement à titre personnel, pas pour gagner de l'argent. Si quelqu'un

peut en tirer profit, je m'en réjouis. Mais surtout, j'étais curieux de voir si cela aurait un impact sur le fait d'être crédité ou sur les remerciements, alors que ce n'était même pas une condition de cette licence libre. Eh bien non, cela a continué et continue encore aujourd'hui (<https://cogdogblog.com/2020/09/public-domain-musicians/>).



« 2014/365/172 Last Seen Hopping the Wire Fence... » (« Vue pour la dernière fois en train de sauter par-dessus la clôture métallique »). Photo Flickr par cogdogblog partagée dans le domaine public (CC0)

Toujours attribuer

La photo que j'ai utilisée pour cet article est ma propre photo. Je n'ai pas besoin d'autorisation pour l'utiliser ! De plus, elle est partagée dans le domaine public sous licence CC0. Encore une fois, les règles stipulent que je ne suis pas tenu de l'attribuer. Pourquoi s'en préoccuper ?

Si je publie quelque chose qui utilise cette photo non attribuée, quel message cela envoie-t-il aux lecteur·ice·s ? Qu'il est acceptable de ne pas attribuer ? De plus, que se passe-t-il si vous tom-

bez sur cette image non attribuée et que vous souhaitez voir d'autres œuvres de la même personne ou des œuvres similaires issues d'une même collection ?

J'ai adopté cette approche consistant à toujours attribuer (Always Be Attributing) car je la considère comme un moyen d'exprimer ma gratitude. J'ai même essayé de lui donner un nom : « thanktribution ».

Ce ne sont là que mes modestes expériences, mais qu'en est-il des recherches sur la gratitude dans les environnements en réseau ? Peut-elle être automatisée ?

Recherches sur la gratitude

Sans prétendre à l'exhaustivité, mes marque-pages Internet contiennent quelques références découvertes grâce à mon intérêt pour la gratitude. L'automatisation de la réutilisation peut-elle aider ?

Une étude de 2011 sur une communauté en ligne Scratch a révélé que la notification automatisée du remix des œuvres d'autres personnes était beaucoup moins utile que les expressions directes d'appréciation d'une personne à une autre (<https://www.microsoft.com/en-us/research/publication/computers-cant-give-credit-how-automatic-attribution-falls-short-in-an-online-remixing-community/>).

J. Nathan Mathias a coécrit plusieurs articles sur les réseaux et systèmes de gratitude, notamment une étude sur l'effet motivant de WikiThanks et WikiLove () et Designing Acknowledgment on the Web (<https://civic.mit.edu/blog/natematias/designing-acknowledgment-on-the-web.html>).

« Un système qui reconnaît la beauté des relations coopératives

ne peut pas être fondé sur l'idée impersonnelle de l'hypertexte ou la notion égocentrique de la paternité littéraire. Il ne peut pas s'appuyer sur des licences pour contraindre les gens à se remercier mutuellement. Au contraire, nous avons besoin d'une esthétique de la reconnaissance qui valorise les relations et se réjouit de la joie de travailler avec des personnes qui nous inspirent. La reconnaissance devrait être intrinsèquement passionnante et amusante, un cadeau et une fête plutôt qu'un devoir. »

La prolifération des boutons « J'aime » sur les réseaux sociaux semble offrir une petite dose d'appréciation facile, mais pour moi, les « J'aime » sont insignifiants : ils ne peuvent rivaliser avec le pouvoir d'un message de remerciement sincère et personnalisé. Certes, trouver des moyens de contacter directement ses collègues peut prendre beaucoup de temps, et il existe peut-être un juste milieu pour les remerciements et les marques d'appréciation à petite échelle.

Un coup de chapeau en guise de remerciement ?

Dans le cadre de mes fonctions chez Open Education Global, j'ai la chance de participer à l'organisation des Open Education Awards for Excellence (<https://awards.oeglobal.org/>), qui ont lieu chaque année. Soumettre une candidature demande un certain effort, et l'idée même de récompense implique des accomplissements majeurs. Et cela n'arrive qu'une fois par an.

J'ai réfléchi avec mes collègues à ce qui pourrait être fait pour continuer à exprimer notre gratitude pour des actions à plus petite échelle. Dans un podcast enregistré avec Bryan Mathers (<https://bryanmmathers.com/>), designer renommé et créateur de la Remixer Machine (<https://remixer.visualthinkery.com/>), il a partagé une réflexion similaire. Nous avons imaginé un moyen de créer et d'envoyer rapidement des messages sous forme de

« hat tip » (« cap doff »), popularisé par le dessinateur Jimmy Hatlo, pour remercier ses lecteur·rice·s. Sur Internet, le « hat tip » s'est popularisé parmi les blogueur·euse·s et les programmeur·euse·s sous la forme abrégée « h/t », pour remercier d'autres auteur·e·s de leurs idées ou réutiliser des fragments de code.

Tout en sachant que le fait de tirer son chapeau est surtout connu dans certaines régions du monde, nous espérons que ce geste de reconnaissance sera largement compris. Comme Bryan le fait souvent, il a rapidement conçu [un nouveau modèle pour créer de nouveaux remix de messages de remerciement](#). Pour en créer un, il suffit de modifier le modèle afin de choisir un autre style de chapeau (il faudrait peut-être plus de variétés), des couleurs et le message texte.



Hat tip par @visualthinkery est sous licence CC-BY-SA. Remix par Doug Belshaw.

Remixer un « hat tip » prend environ 5 minutes. Je considère cela comme un moyen simple d'exprimer ma gratitude envers mes collègues pour ce qu'ils font régulièrement. Que ce soit partagé publiquement ou en privé, j'espère que recevoir un message « hat tip » donnera envie à la personne qui le reçoit de faire de même pour quelqu'un d'autre.

Vous pouvez compter sur moi pour en envoyer un à mes éditeur·ice·s ! Je ne peux que rêver que de telles actions se propagent davantage, et vous, en tant que lecteur·ice, pouvez contribuer à ce que cela se réalise (<https://remixer.visualthinking.com/r/p2OKA1GxVV9nKrzIxmRl/1jbYeWQYDYGe61IfIXOo>).

Sérendipité et effet de l'acte inattendu

Pour moi, l'ouverture du web a généré une vague continue d'actes fortuits de la part de personnes que je n'ai jamais rencontrées. Rien ne peut égaler l'effet de surprise d'un message sincère d'appréciation ou de remerciement. Ainsi, même si on ne peut pas s'y attendre, le fait d'accomplir régulièrement de tels actes envers les autres crée peut-être un réservoir d'énergie positive fortuite.

Je suis depuis longtemps fasciné par les choses incroyables qui se sont produites grâce au fait de partager librement. Tout a commencé avec une photo Flickr d'une fleur orange que j'ai vue chez moi, en Arizona.



« Unidentified Flower Object » ("Objet floral non-identifié"). Photo Flickr par cogdogblog partagée dans le domaine public (CC0).

En 2009, je faisais une présentation à Hobart, en Tasmanie, sur les choses positives inattendues qui pouvaient se produire sur le web. J'ai raconté comment j'avais découvert que si je taguais mes photos Flickr « fleur inconnue », d'autres personnes prenaient l'initiative d'ajouter un commentaire avec une identification. Une personne, Kirsty, avait commenté : « Je pense que c'est un renoncule ». Et une main s'est levée au fond de la salle : « C'était moi ! »

Même dans le contexte inquiétant actuel, je place beaucoup d'espoir dans les petits gestes d'appréciation, de gratitude et de générosité entre les êtres humains. Ils ne peuvent être garantis ni promis, mais ils compensent largement les sentiments d'ingratitude.

Note : l'IA générative n'a joué aucun rôle dans la rédaction de cet article.

Références

Computers can't Give Credit: How Automatic Attribution Falls Short in an Online Remixing Community. <https://www.microsoft.com/en-us/research/publication/computers-cant-give-credit-how-automatic-attribution-falls-short-in-an-online-remixing-community/>

Researching Love and Thanks on Wikipedia: CrowdCamp Hackathon Report. <https://civic.mit.edu/blog/natematias/researching-love-and-thanks-on-wikipedia-crowdcamp-hackathon-report>

Designing Acknowledgment on the Web. <https://civic.mit.edu/blog/natematias/designing-acknowledgment-on-the-web.html>

Gratitude and its Dangers in Social Technologies. <https://civic.mit.edu/blog/natematias/gratitude-and-its-dangers-in-social-technologies.html>

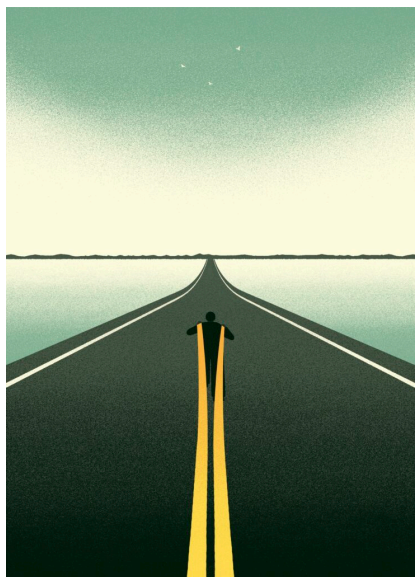
Open Gratitude. <https://bccampus.ca/2021/02/10/open-gratitude/>

Alan Levine

Après avoir connecté un serveur Mac SE/30 au réseau du Maricopa Community Colleges en 1993, **Alan Levine** (<https://cog.dog>) n'a plus quitté le web depuis. En tant que directeur de l'engagement communautaire pour Open Education Global, il prône la générosité des éducateur·ice·s qui partagent ouvertement leur travail.

13. Obligation

De l'obligation à la reconnaissance de l'éducation ouverte



« [On The Road](#) » de Andrius Banelis pour Fine Acts—
licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

*Sommes-nous parfois
sommé·e·s de partager ? Est-ce
parfois contre-productif de for-
cer à partager ? Répondre à
ces questions complexes est le
défi relevé par Luc Massou
(Université de Lorraine,
France) qui s'appuie sur son
expérience au Ministère fran-
çais de l'enseignement supé-
rieur.*

De l'obligation à la reconnaissance de l'éducation ouverte

La question se pose parfois chez certains collègues enseignants : je suis un fonctionnaire de l'État, et mon institution me fait comprendre que c'est mon devoir de partager mes ressources pédagogiques numériques, sans être forcément à nouveau rémunéré pour cela, alors que cela me prend beaucoup de temps. Mais est-ce réellement le cas ?

En prenant l'exemple du contexte français, nous proposons ici plusieurs réponses à ces différents postulats, et dressons ensuite 4 pistes d'actions pour transformer une obligation perçue en une reconnaissance partagée de l'engagement pour l'éducation ouverte.

Créer des REL est-il vraiment une obligation (notamment pour les enseignants fonctionnaires) ?

Pour y répondre, prenons l'exemple de l'enseignement supérieur en France, car il nous amène à nuancer ce premier postulat. En effet, cette « obligation » de créer des ressources éducatives libres (REL) y est davantage liée à des attendus formulés dans des appels à projets financés sur fonds publics afin de soutenir l'innovation pédagogique avec le numérique, à l'instar de ce qui est exigé pour les publications des projets scientifiques financés également sur fonds publics. Elle peut aussi être liée à une politique interne d'un établissement en faveur de l'éducation ouverte, mais ce cas de figure demeure – pour l'instant ! – encore peu répandu à ce jour.

Dans ces projets financés sur fonds publics, l'objectif visé est ainsi de contribuer à produire des ressources pédagogiques qui soient mutualisées – ou mutualisables – bien au-delà du périmètre initial du projet financé, dans une dynamique d'accès

ouvert à la connaissance. Le terme de « commun numérique » est souvent employé pour qualifier ces productions, soulignant l'importance que des communautés les plus larges et diverses possibles (académiques, mais pas seulement !) puissent s'approprier et faire évoluer ces REL sur le long terme.

Pour autant, ces projets s'appuient sur des auteurs (enseignants ou enseignants-chercheurs dans notre exemple ici) qui sont volontaires pour s'y investir. Ils sont le plus souvent accompagnés de personnels d'appui (ingénieurs ou conseillers pédagogiques, notamment) pour concevoir ces REL. Pour résumer, l'obligation dont on parle ici est donc davantage fixée en amont par le commanditaire (et financeur !) de ces projets publics, mais ne remet pas fondamentalement en cause la liberté académique des auteurs qui s'y engageront... ou pas !

Créer des REL est-il chronophage et non rémunéré ?

Oui et non. Concevoir une REL est effectivement chronophage, car cela nécessite de concevoir une ressource pédagogique pour autrui, de préférence peu contextualisée afin de la rendre facilement adaptable à des contextes pédagogiques différents de ceux de ses premiers auteurs. Il faut donc pouvoir se mettre à la place d'autres enseignants ou formateurs, qui seront des potentiels ré-utilisateurs de cette ressource et qui pourront la faire évoluer aussi. Cela impose de respecter des contraintes techniques, juridiques et éditoriales précises afin de rendre cette REL modifiable, interopérable (c'est-à-dire indépendante de formats techniques nécessitant des licences logicielles spécifiques), inclusive et indexable (pour faciliter son repérage via des catalogues ou moteurs de recherche).

Produire une REL nécessite donc un accompagnement en ingénierie pédagogique, numérique et documentaire qui n'est pas

toujours présent selon les établissements scolaires ou universitaires dans lesquels se trouvent les enseignants-auteurs. Certains pays, comme la France, co-financent également des opérateurs numériques nationaux de mutualisation de ces ressources pédagogiques, qui se chargent ainsi de les diffuser et de les valoriser à une échelle nationale et internationale via des catalogues accessibles librement en ligne.

Enfin, concernant la rémunération des auteurs, elle n'est pas systématiquement absente. Elle peut être prise en charge, le plus souvent sous forme d'heures supplémentaires, par les projets financés sur fonds publics évoqués précédemment, ou par des mécanismes de reconnaissance interne aux établissements (primes en faveur de l'innovation pédagogique, par exemple). Elle peut aussi s'appuyer sur des mécanismes de réduction du service d'enseignement, pour libérer du temps à consacrer à la création de ces ressources. Là encore, ces mécanismes dépendent fortement des contextes locaux et/ou nationaux en vigueur.

Une tâche supplémentaire... ou pas ?

Selon nous, le véritable débat de fond est le suivant : faut-il considérer la création de REL comme une tâche « exceptionnelle », qui vient s'ajouter aux missions d'enseignement, ou est-elle déjà incluse statutairement dans les missions des enseignants ? Prenons là encore l'exemple de l'enseignement supérieur français. Le décret de juin 1984 fixant le statut des enseignants-chercheurs (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000520453>) est très clair : là où les missions scientifiques incluent la nécessité de valoriser leurs résultats et de diffuser la culture et l'information scientifique et technique, la mission pédagogique demeure centrée essentiellement sur la transmission des connaissances par l'enseignement.

Le volet scientifique intègre donc fondamentalement une dimension « centrifuge », c'est-à-dire qui s'éloigne de son centre afin de toucher des publics les plus larges possibles à l'extérieur de son propre établissement : un chercheur publie afin de donner le maximum de visibilité à ses travaux, et faire ainsi circuler librement les savoirs. Sur le volet pédagogique, la dynamique semble – à priori – plutôt inverse, c'est une mission davantage « centripète » qui tend d'abord à se rapprocher de son centre : un enseignement est tourné vers la réponse à des besoins de formation internes à l'établissement dans lequel travaille un enseignant.

Cet exemple concret explique certainement pourquoi produire des REL à destination d'un public potentiellement très ouvert (bien au-delà de son établissement d'origine) ne va pas forcément de soi et peut être perçu comme une charge de travail supplémentaire chez certains enseignants, alors que bénéficier de la mutualisation de ressources pédagogiques entre communautés enseignantes pourrait leur faire gagner du temps (notamment pour préparer leurs enseignements) et contribuer aussi à la diffusion large et ouverte des connaissances.

Transformer une obligation perçue en engagement reconnu pour l'éducation ouverte

En l'état actuel, il nous semble donc contre-productif de rendre la production de REL obligatoire pour les enseignants, car rien ne les y oblige réellement dans leurs statuts.

L'enjeu ici est davantage de mieux les accompagner pour transformer ce qui relève actuellement d'une perception d'obligation (ou de charge de travail supplémentaire) en un engagement partagé et reconnu autour de valeurs communes qui répondent notamment à l'Objectif de Développement Durable (ODD)

numéro 4 des Nations Unies : « garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus » (<https://www.agenda-2030.fr/17-objets-de-developpement-durable/article/odd4-veiller-a-ce-que-tous-puissent-suivre-une-education-de-qualite-dans-des?>).

Comment y parvenir ? Voici 4 pistes d'actions possibles, inspirées de nos travaux actuels pour concevoir une stratégie nationale en éducation ouverte dans l'enseignement supérieur français, afin d'accompagner progressivement cette transformation sur le moyen terme :



4 actions en faveur de l'éducation ouverte (image générée par l'IA, CC-BY-NC-SA, 2026)

- Former aux principes, valeurs et outils de l'éducation ouverte dès la formation initiale des enseignants, puis dans le cadre de leur formation continue ;
- Accompagner et outiller la création de REL, pour éviter de

demander aux enseignants de tout faire. Ils ont besoin d'être accompagnés par des personnels d'appui (à la pédagogie, au numérique et à la documentation) sur les tâches d'ingénierie, de médiatisation, d'indexation et d'hébergement/diffusion de leurs productions pédagogiques. Ces tâches doivent pouvoir s'appuyer sur des environnements numériques de travail offrant les outils adéquats pour produire et diffuser des REL ;

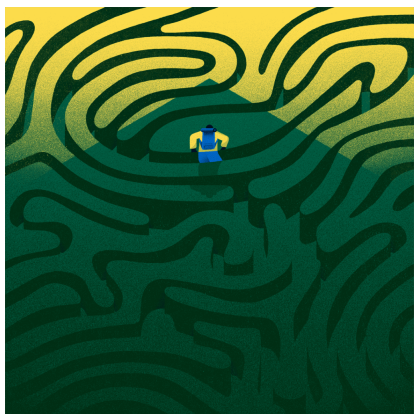
- Faire collaborer les enseignants pour co-concevoir ces REL à plusieurs, car le co-design renforce potentiellement l'appropriation collective d'une ressource par une communauté d'utilisateurs beaucoup plus large, qu'il faut ensuite animer pour que ces ressources deviennent des communs numériques qui continueront à évoluer et circuler dans le temps ;
- Valoriser et reconnaître l'engagement professionnel des auteurs de REL, qu'ils soient enseignants mais aussi personnels d'appui (ingénieurs pédagogiques ou documentalistes, par exemple). Cette reconnaissance institutionnelle peut prendre plusieurs formes : reconnaissance dans l'avancement de carrière, primes, décharges de service, prix... ou inscription dans leurs statuts !

Luc Massou

... est actuellement conseiller scientifique à la DGESIP, où il est en charge de la coordination des actions sur les ressources éducatives libres et l'éducation ouverte pour la stratégie numérique 2023-2027 du Ministère, dont des travaux en cours sur la conception d'une stratégie nationale en éducation ouverte.

14. Complexité

Partager est un défi : voyage au cœur de l'obstacle « complexité »



« *It's Darkest Before The Dawn* » de Andrius Banelis pour Fine Acts— licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Barbara Class et Henrietta Carbonel d'UniDistance Suisse, et Mathilde Panes de la Haute école pédagogique du canton de Vaud ont relevé le défi de la complexité technique du partage. Elles ont réussi à nous expliquer pourquoi ces enjeux techniques sont avant tout des enjeux conceptuels. Sans oublier cependant de nous proposer une méthodologie plus pratique !

Cet article a été écrit originellement en anglais. Cette traduction IA au français a été relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Partager est un défi : voyage au cœur de l'obstacle « complexité»

« Je n'arrive pas à ouvrir ton fichier », « la mise en page est perdue », « ce logiciel n'est pas disponible dans mon institution », « quel logiciel devrions-nous utiliser pour collaborer ? ».

Nous avons tous et toutes été confronté-es à ce genre de situation.

Partager avec ouverture n'est pas seulement un état d'esprit, c'est aussi un ensemble de pratiques concrètes et de choix de technologies. Les formats posent problème, les plateformes enferment leurs utilisateur-rices et les licences soulèvent des questions à chaque instant. Explorons ce qui rend le partage complexe et comment s'y orienter avec un minimum de liberté.

Un défi se définit comme un obstacle à franchir pour atteindre un objectif donné. Il est donc central d'identifier l'objectif, soit la finalité de l'acte de partager ; partager se référant à l'acte de diviser et de distribuer entre personnes.

Est-ce qu'on partage pour créer ensemble de la connaissance ? Est-ce qu'on partage pour se rendre visible ? Est-ce qu'on partage pour donner accès ?

Ces quelques exemples montrent à quel point il est essentiel, en premier lieu, de savoir se situer dans la culture du partage et de savoir précisément à quelle(s) fin(s) on partage. Il s'agit d'identifier le pourquoi.

Ensuite, se pose la question de comment partager. Est-ce que l'on pense le partage, en amont, comme principe structurant ? Est-ce qu'on le pense en amont comme un élément de la conception

pédagogique ? Est-ce qu'on décide plutôt de partager une production déjà réalisée en aval ?

Enfin, viendra le quoi : quoi partager ? Le processus de (co-)création ? La production finale ? Un fichier LISEZ-MOI ?

Il s'agit d'identifier [le comment et le quoi](#) en termes d'organisation micro-sociétale qui va choisir ses valeurs et mettre en place ses règles (pour en savoir plus, voir par exemple [le texte de Boller, 2024 ou les ouvrages de Dardot & Laval, 2015, 2025](#)).

Ces questions, en lien direct avec la conception pédagogique sont [complexes en soi](#), autrement dit, faites d'[éléments enchevêtrés](#). Elles le deviennent encore davantage quand on y ajoute les dimensions juridiques, économiques ou techniques comme exemplifié ci-dessous.

Des bonnes intentions aux contraintes pratiques

Derrière le concept de ressources éducatives libres (REL) se trouvent des convictions, des intentions et une certaine complexité. Passer d'une conviction au partage effectif de ses propres productions sous forme de REL ne peut se faire qu'en s'y essayant, seul·e ou avec du soutien.

De la recherche de ressources à leur réutilisation, leur adaptation et leur publication, un·e passionné·e de REL devra faire face à de nombreuses incertitudes. Par exemple, le simple fait de découvrir une REL est un processus en plusieurs étapes : définir ses besoins ; effectuer des recherches dans plusieurs référentiels (à condition que la ressource y soit stockée) ; et [évaluer la qualité de la ressource](#) et son adéquation à l'objectif visé, en tenant compte à la fois de l'exactitude de son contenu et de la pertinence de son approche pédagogique. À titre d'aparté, l'IA peut

s'avérer très utile ici pour vous aider à identifier où trouver des REL pertinentes.

Une fois que vous avez trouvé une REL, vous devrez probablement la transformer. Cela implique de comprendre ce que vous êtes autorisé·e à faire ou non. Les licences Creative Commons (CC) ou de savoirs traditionnels (TK) sont particulièrement utiles ici, si vous comprenez ce que signifient les différentes licences CC ou TK.

Le thème de l'intelligence artificielle ajoute également à la complexité de la création de REL : une nouvelle crainte pourrait désormais surgir : « mon contenu sera-t-il utilisé de manière abusive par l'IA ? ». L'incertitude est grande.

De plus, derrière toutes ces étapes se cache le défi technologique.

Une culture numérique pour s'affranchir de technologies, d'outils et de formats spécifiques ?

L'ouverture consiste à redéfinir les rapports de force au niveau pédagogique afin de co-crée des connaissances au sein d'une communauté d'acteurs et d'actrices engagé·es ; il s'agit également de redéfinir la connaissance comme un bien commun ; enfin, il s'agit de transformer la gouvernance de la connaissance et de la technologie. Concrètement, l'ouverture est étroitement liée aux enjeux technologiques. En effet, le choix d'une technologie donnée s'accompagne de ses propres contraintes et libertés. La création d'une REL implique plusieurs étapes : contenu, pédagogie, conception, droits d'auteur/attribution, publication, et chaque étape s'accompagne de technologies et d'outils. C'est là que les frictions apparaissent : des fichiers qui ne s'ouvrent que dans un seul logiciel, des mises en page qui se cassent ailleurs, des polices manquantes, des plateformes payantes, « non dispo-

nibles dans mon établissement ou pour les citoyen·nes en général ». La ressource peut être partageable sur papier et numériquement au format PDF, mais inutilisable dans la pratique.

De plus, les établissements privilégient souvent des outils « sûrs », pris en charge en interne, stables et intégrés. L'inconvénient : les utilisateur·rices sont prisonnier·es de ces outils. Les créateurs de REL ont donc la responsabilité de trouver un équilibre entre les outils et formats couramment connus et utilisés, et d'autres qui sont plus ouverts, portables et modifiables. Cela peut entraîner de l'incertitude et une charge de travail supplémentaire, car les personnes contributrices doivent maîtriser l'utilisation d'un large éventail de technologies, d'outils, de formats et d'astuces de conversion potentielles. Les problèmes techniques semblent insurmontables car ils s'accumulent et semblent affecter la forme alors qu'on souhaite se concentrer sur le fond et créer. Mais la technologie affecte bel et bien le fond, augmentant la responsabilité du créateur ou de la créatrice et des utilisateurs ou utilisatrices ultérieur·es. Le choix de la plateforme, du format ou du modèle aujourd'hui peut créer des problèmes plus tard. L'idéal du partage peut rapidement devenir un fardeau.

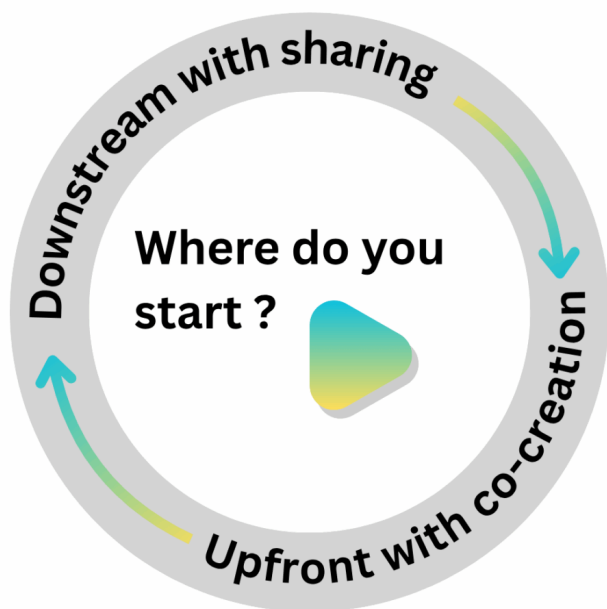
Favoriser l'ouverture par le soutien

La complexité n'est pas une raison pour abandonner. C'est un défi à surmonter et une raison de mettre en place un écosystème de soutien autour des REL et de l'éducation ouverte plus généralement. L'acquisition d'une maîtrise – sans parler d'une maîtrise parfaite – de la technologie prend du temps. Elle se fait étape par étape, en apprenant quelles décisions facilitent la co-création et la réutilisation, et en mettant en commun et en partageant ces

informations. Il n'y a donc rien de mieux qu'un bac à sable pour devenir un·e expert·e en REL d'un point de vue technologique.

Le soutien peut être technique, comme pour les formats, les exportations et les vérifications d'accessibilité. Il peut être éditorial, comme pour structurer une ressource en vue de sa réutilisation. Il peut être juridique, comme pour la compatibilité des licences et les contenus tiers. Et, surtout, il doit être social. Savoir à qui s'adresser, disposer d'une communauté qui partage des modèles et des conseils, et apprendre à partir d'exemples concrets transforme les essais et les erreurs en une pratique partagée.

C'est également là que se présente le piège de la « pureté ». Il est tentant de penser en termes d'« ouvert contre fermé » ou d'« ouvert contre défaillant », comme si l'on avait besoin d'un flux de travail parfaitement ouvert du début à la fin. Il est plus productif d'envisager l'ouverture comme un continuum. Une orientation vers l'ouverture, par le partage dans plusieurs formats ou la mise à disposition d'une version modifiable parallèlement à une version stable, est plus utile que de courir après un idéal et de ne rien publier. L'objectif est de tirer parti et de faciliter autant que possible la tâche de quiconque souhaite exploiter cette ressource.



Recommandations pour réduire concrètement la complexité

Publiez par paires : un format « facile à lire » (PDF/HTML) plus un ou deux fichiers sources « faciles à modifier » (par exemple, des fichiers Markdown, mais aussi DOCX et ODT, PPTX et ODP, etc.).

Choisissez des formats portables dès le début : évitez les fonctionnalités spécifiques à certains outils qui ne survivent pas à l'exportation (polices exotiques, animations lourdes, widgets propriétaires intégrés)

Documenter les bases : inclure une brève note « Comment réuti-

liser/modifier » (outils nécessaires, emplacement des fichiers source, licences, attribution, etc.)

Préférer une ouverture « suffisante » à l'absence totale de co-création et/ou de partage : une ouverture partielle et une documentation claire valent mieux qu'une REL idéale qui n'est jamais mise en œuvre

En termes de complexité, comment surmonter les défis du partage et du mettre en commun ?

Au niveau de l'attitude personnelle, évacuer toute forme de peur (peur d'être jugé par un·e collègue, peur du temps que cela va prendre, peur de changer, etc.) et avoir confiance dans ses pratiques, faire du mieux qu'on peut, en sachant que l'on peut se tromper et que l'on va pouvoir corriger par la suite. Voir « l'exposition » non comme un risque mais comme une manière de grandir et de progresser, par le regard constructif de l'autre.

Au niveau organisationnel, se positionner dans une approche systémique bienveillante qui va mettre au centre le commun et le vivre ensemble. Le partage y devient un principe structurant.

Au niveau pédagogique, choisir des théories d'apprentissage orientées vers la collaboration. Par exemple la théorie de l'apprentissage situé et distribué des années 1970-1990 ([voir les travaux de Perkins](#)) conceptualise les compétences de l'individu-solo et celles de l'individu-plus. Ces dernières se réfèrent à la capacité de tirer partie de ses ressources internes mais également de ressources externes comme les communautés de pratique ou la technologie.

Au niveau technologique, utiliser des logiciels libres autant que possible – ces logiciels dont l'ADN est le partage, et auquel tout·e citoyen·ne peut avoir accès, permettent également de récupérer

une forme de démocratie. Ils connaissent un nouveau souffle, alors c'est le moment de rejoindre une communauté de pratique et de s'y mettre !

Finalement, partager, c'est bien plus simple qu'on ne le croit : il suffit de penser différemment ! Comme disait Bawden (1991): « Il est bien plus facile — et donc plus courant — de traiter des problèmes nouveaux de manière familière que de traiter des problèmes familiers de manière nouvelle. »

Référence

Class, B., Depoterre, S., Deville, Y., Fromentin, J., Guevel, A., Magdeleine, A., & Meier, M. (2025, 28–31 Mai). *Potentialiser une éducation ouverte et libre en enseignement supérieur francophone*

Questions de pédagogies dans l'enseignement supérieur, Brest, 19-23 mai. <https://nantes-universite.hal.science/hal-05087324v1> ; <https://tecfa.unige.ch/perso/class/2025/CH-OE-Day/Class-al2025-QPES.pdf> ↵

Barbara Class

Barbara Class est dans les technologies éducatives depuis 25 ans et contribue à penser le domaine de l'Education ouverte et libre (EOL). Elle travaille actuellement à UniDistance Suisse sur l'évaluation des apprentissages en EOL. Homepage: <https://tecfa.unige.ch/perso/class/>

Mathilde Panes

Au sein de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, **Mathilde Panes** conduit des initiatives en faveur de la science ouverte, en mettant l'accent sur les ressources éducatives libres (REL). Depuis trois ans, elle s'efforce de promouvoir les REL auprès des enseignants universitaires. Elle est titulaire de diplômes en sciences de l'information et en gestion d'entreprise, ainsi que d'un CAS en gestion des données.

Henrietta Carbonel

Henrietta Carbonel, PhD, est ingénieure pédagogique au sein de l'Educational Development Unit in Distance Learning (EDUDL+) à UniDistance Suisse. Elle accompagne les enseignants dans le développement de leurs compétences pédagogiques et la conception de dispositifs d'apprentissage à distance. Ses travaux de recherche portent sur le numérique dans l'enseignement supérieur : l'université du futur, l'IA dans l'apprentissage et les évaluations à distance. Elle s'intéresse particulièrement aux méthodes spéculatives comme leviers pour anticiper et questionner les évolutions possibles de l'éducation.

15. Détournement

Entre ouverture et responsabilité : comment bien utiliser les ressources éducatives libres



«Dancing Together» de Edgar Ludert pour ArtistsForClimate.org — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Virginia Rodés et Regina Motz (Toutes les deux au départ d'Uruguay même si Virginia est aujourd'hui employée par l'Institut du Futur de l'Éducation, rattachée au Mexique et installée en Espagne) s'attaquent aux possibles détournements des REL. Leur analyse, basée sur des résultats très récents, montre surtout qu'il ne suffit pas de partager. Pour que les choses se passent bien, il faut partager avec soin.

Cet article a été écrit originellement en espagnol. Cette traduction IA au français a été

relue et corrigée par l'équipe de la Chaire. On trouvera la version originale sur le site <https://unitwin-unoe.org/partager-est-un-defi/> ou <https://euniwell-open-education.univ-nantes.fr/>.

Entre ouverture et responsabilité : comment bien utiliser les ressources éducatives libres

-« Les REL fonctionnent parce qu'elles sont ouvertes. »

-« Oui... mais l'ouverture en soi ne garantit pas une bonne utilisation. »

La conversation a eu lieu dans une salle des professeurs à la fin de la journée, lorsque deux enseignants qui travaillaient depuis des années avec des ressources éducatives libres (REL) échangeaient leurs impressions sur leur expérience quotidienne. Toutes deux s'accordaient pleinement sur le fait que les REL avaient élargi l'accès à la connaissance et permis des formes d'enseignement plus flexibles et adaptables, mais elles divergeaient sur une question plus subtile : si l'ouverture, comprise comme disponibilité et liberté d'utilisation, suffisait à elle seule à garantir des pratiques éducatives de qualité ou si, au contraire, elle devait s'accompagner de modes d'utilisation réfléchis qui se développaient dans la pratique pédagogique et au sein des communautés éducatives.

Cette conversation, qui pourrait sembler anecdotique, reflète en réalité une tension qui traverse aujourd'hui de nombreux débats sur l'éducation ouverte, non pas comme une opposition irrécyclable entre des visions, mais comme un signe de maturation d'un domaine qui, après des décennies consacrées à élargir l'accès, commence également à s'interroger sur les conditions pédagogiques et sociales dans lesquelles cet accès se transforme en apprentissage significatif. En ce sens, la question n'est pas de savoir si les REL sont utiles — ce qui a été largement démontré —, mais comment elles s'intègrent dans des contextes éducatifs réels, divers et souvent complexes.

L'ouverture comme point de départ commun

Au début du dialogue, l'une des enseignantes insistait sur le fait que l'ouverture en soi constitue un acte profondément éthique, car elle élimine les barrières économiques et permet à la connaissance de circuler librement entre enseignants et étudiants de différentes régions du monde, tandis que l'autre soulignait que cette liberté ne se traduit en transformation éducative que lorsque les ressources sont intégrées de manière critique dans des contextes d'enseignement concrets. Bien qu'elles parlaient de points de vue différents, toutes deux s'accordaient sur un aspect fondamental : les REL ont transformé l'accès à la connaissance et restent essentiels dans un monde où des millions d'étudiants manquent encore de supports pédagogiques abordables et fiables.

En effet, dans de nombreuses régions, les REL restent le seul moyen d'accéder à des contenus actualisés, contextualisés et pertinents sur le plan pédagogique ; c'est pourquoi l'ouverture, même imparfaite, reste préférable à la pénurie ou à la dépendance vis-à-vis de ressources inaccessibles. C'est pourquoi toute réflexion sur leur utilisation doit partir de la reconnaissance de cette avancée historique, qui a élargi les opportunités éducatives à l'échelle mondiale et a permis aux enseignants et aux élèves de participer plus activement à la production et à l'adaptation des connaissances éducatives.

Quand la flexibilité ne se traduit pas toujours par une adaptation

Cependant, l'autre voix du dialogue rappelait que l'ouverture en soi ne garantit pas la qualité pédagogique, la sensibilité culturelle ni l'adéquation aux résultats d'apprentissage, car ces dimensions dépendent de processus de conception, de révision et de contextualisation qui ne sont pas inclus dans la licence.

La recherche corrobore cette préoccupation en montrant que les ressources ouvertes et fermées peuvent présenter des limites similaires dans la représentation de certains groupes ou contextes, en particulier dans des domaines tels que l'éducation à la santé, où la diversité des patients et des situations cliniques exige une attention pédagogique particulière (Gromer et al., 2025).

C'est là que le désaccord dans le dialogue devient particulièrement éclairant : alors qu'une enseignante était convaincue que la possibilité d'adapter les REL permettait de corriger toute limitation, l'autre soulignait que cette flexibilité exigeait du temps, une formation pédagogique et un soutien institutionnel, ressources qui ne sont pas toujours disponibles dans la pratique quotidienne. Par conséquent, la capacité réelle d'adaptation peut varier considérablement d'un contexte éducatif à l'autre. En conséquence, l'utilisation des REL ne dépend pas seulement de leurs propriétés techniques, mais aussi des conditions structurelles dans lesquelles travaillent les enseignants, telles que la charge de travail, l'accès à la formation et la culture institutionnelle.

Dans cette perspective, le fait qu'une ressource soit libre ne garantit pas automatiquement qu'elle sera adaptée, révisée ou contextualisée, tout comme l'existence d'outils pédagogiques n'assure pas leur pleine utilisation, ce qui suggère que l'ouverture crée des possibilités éducatives qui nécessitent des conditions favorables pour se déployer pleinement.

Ouverture et responsabilité en tant que dimensions complémentaires

À un autre moment du dialogue, une préoccupation courante dans le domaine de l'éducation ouverte a été soulevée : la possibilité que l'introduction de critères de qualité, de lignes direc-

trices pour une utilisation responsable ou de processus de révision puisse réintroduire des formes de contrôle que l'ouverture cherchait précisément à surmonter en passant de la confiance dans les communautés à des mécanismes institutionnels de régulation. La réponse suggérerait que la responsabilité ne doit pas nécessairement être comprise comme un contrôle externe, mais comme un engagement pédagogique partagé qui émerge de l'utilisation réfléchie des ressources dans des contextes éducatifs.

Cette distinction est essentielle, car elle permet de comprendre que l'ouverture et la responsabilité ne sont pas des dimensions opposées, mais complémentaires : l'ouverture définit les libertés légales de réutilisation, d'adaptation et de redistribution, tandis que la responsabilité se réfère à la manière dont ces libertés s'exercent dans des pratiques pédagogiques concrètes qui visent la pertinence, l'équité et la qualité. En d'autres termes, l'ouverture rend l'action possible et la responsabilité en oriente le sens éducatif.

En effet, de nombreuses communautés de pratique dans le domaine de l'éducation ouverte fonctionnent précisément sur cette base, où les ressources circulent librement et où leur qualité s'améliore progressivement grâce à l'utilisation, à la révision et à la collaboration entre enseignants, sans nécessiter de contrôles externes rigides. Cela suggère que la responsabilité peut émerger de la pratique collective sans contredire les principes d'ouverture.

Un écosystème ouvert aujourd'hui plus complexe

Dans le contexte actuel, où les REL circulent entre enseignants, s'intègrent à des plateformes numériques, se combinent avec des contenus générés par l'intelligence artificielle et sont réuti-

lisées à l'échelle mondiale dans des environnements éducatifs hétérogènes, l'équilibre entre ouverture et utilisation réfléchie prend une importance accrue, car de nouvelles questions se posent concernant la traçabilité, la paternité et la vérification des connaissances éducatives.

Des recherches récentes montrent que les enseignants et les élèves sont encore en train d'apprendre à distinguer les ressources éducatives ouvertes, les supports numériques en libre accès et les contenus générés par l'intelligence artificielle, ce qui introduit des incertitudes quant à la fiabilité et à la traçabilité des supports éducatifs utilisés (Khalil et al., 2024 ; Alm, 2024). Ainsi, le souci d'une utilisation réfléchie des REL ne tient pas à une méfiance envers l'ouverture, mais à la complexité croissante de l'écosystème informationnel dans lequel ils opèrent désormais.

Réflexion finale

Les REL n'ont pas besoin de moins d'ouverture ni de plus de réglementation formelle, mais d'une utilisation réfléchie qui reconnaisse à la fois leur potentiel et les conditions réelles dans lesquelles elles sont utilisées, ce qui est déjà le cas dans de nombreuses communautés éducatives où les enseignants adaptent soigneusement les ressources, où des réseaux collaboratifs les révisent collectivement et où les institutions soutiennent les pratiques ouvertes par le biais de la formation et de l'accompagnement.

En sortant de la salle des professeurs, les deux enseignantes reprirent la conversation tout en se dirigeant vers leurs salles de classe.

—Alors, l'ouverture suffit-elle ? —demanda l'une d'elles, avec un sourire.

—Elle suffit pour commencer —répondit l'autre—. Mais c'est l'utilisation qui en fait un apprentissage.

Elles se regardèrent avec complicité.

—C'est peut-être ça, le bon côté des REL —ajouta la première— : qu'elles laissent de la place pour les deux.

—Pour la liberté..., dit la seconde.

—...et pour la responsabilité, conclut l'autre.

Toutes deux acquiescèrent, car au fond, elles savaient que l'éducation ouverte se développe précisément grâce à cet équilibre.

Références

Alm, A., & Ohashi, L. (2024). *A worldwide study on language educators' initial response to ChatGPT*. *Technology in Language Teaching and Learning*, 6(1), 1–31. <https://doi.org/10.29140/tltl.v6n1.1141>

Gromer, A. L., Chesnut, S. R., & Patel, S. E. (2025). *Ressources pédagogiques utilisées dans la formation en soins infirmiers pour enseigner la prise en charge de patients issus de la diversité : un article discursif*. *Journal of Professional Nursing*, 61, 1–6. <https://doi.org/10.1016/j.profnurs.2025.08.011>

Khalil, M., Er, E., & Gunes, N. (2024). *L'IA générative dans l'enseignement supérieur : ChatGPT à travers les politiques, les ressources et les lignes directrices des universités*. *Computers and Education: Artificial Intelligence*, 5, 100178. <https://doi.org/10.1016/j.caeai.2024.100178>

Virginia Rodés

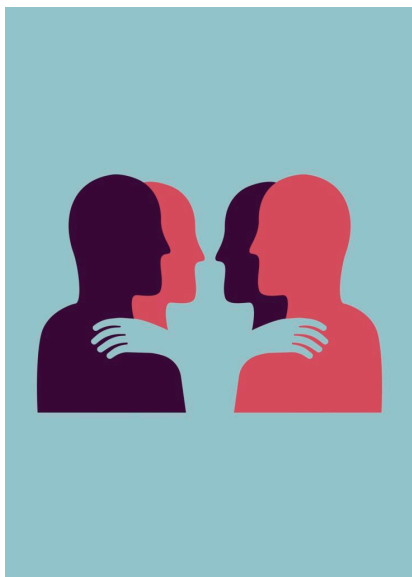
... est enseignante-chercheuse à l'Institut pour l'avenir de l'éducation en Europe. Elle est titulaire d'un doctorat en Équité et *innovation* dans l'éducation de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle. Ses recherches portent sur l'éducation ouverte et numérique, l'enseignement supérieur et l'apprentissage tout au long de la vie dans des contextes mondiaux.

Regina Motz

... est professeure titulaire à la Faculté d'ingénierie de l'Université de la République d'Uruguay. Elle est titulaire d'un doctorat en informatique de l'Université technique de Darmstadt (Allemagne). Elle occupe la Chaire UNESCO d'éducation ouverte et fait partie du réseau mondial UNITWIN d'éducation ouverte.

16. Jugement

Du jugement au partage : repenser les pratiques enseignants à l'ère de l'éducation ouverte



« [Support Your Fellow Human](#) » de Dumitru Ochievski pour Fine Acts — licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0.

Latifa Chahbi, Loubna Terhaz, Khalid Berrada et Alan Levine (Maroc, USA) ont créé une nouvelle équipe pour s'attaquer à la question du jugement. L'analyse devient alors celle de l'Afrique du Nord où les REL sont défendues avec brio depuis longtemps et la vision globale apportée par Alan Levine. Les références foisonnent, les expériences sont utilisées pour montrer que ce jugement, qui est si important dans le monde universitaire, change de nature dans le monde ouvert.

Du jugement au partage : repenser les pratiques enseignants à l'ère de l'éducation ouverte

Le jugement traverse toutes les expériences humaines. Il structure nos relations, oriente nos choix et influence profondément la manière dont nous nous percevons et dont nous percevons les autres. Dans le champ éducatif, il est omniprésent. Parfois explicite, souvent silencieux, il agit pourtant avec une force considérable sur les comportements, les paroles et les décisions professionnelles. La peur du jugement chez les apprenant·e·s est largement reconnue. On sait combien elle freine la prise de parole, inhibe l'erreur et favorise le conformisme. En revanche, celle des enseignant·e·s demeure rarement nommée. Pourtant, dans de nombreux contextes éducatifs, les enseignant·e·s hésitent, retardent ou renoncent à partager leurs pratiques pédagogiques par crainte d'être jugé·e·s par leurs pairs, évalué·e·s par l'institution ou comparé·e·s à des normes implicites de « bonne pédagogie ».

Ce silence professionnel interroge, d'autant plus qu'il coexiste avec des discours institutionnels valorisant l'innovation, la collaboration et le partage. Pourquoi tant de pratiques restent-elles invisibles ? Pourquoi tant d'expériences pédagogiques demeurent-elles confinées à l'espace clos de la classe ?

Le jugement comme expérience humaine universelle

Juger est une faculté humaine fondamentale. Il s'agit d'un acte de discernement qui permet de comprendre, de comparer et de donner du sens à ce que nous vivons. Sans jugement, il n'y aurait ni réflexion ni décision. Dans ce sens, le jugement est nécessaire et constitutif de l'expérience humaine. Cependant, le jugement ne se limite jamais à une opération purement ration-

nelle. Il est toujours inscrit dans une relation à l'autre et dans un cadre social. Il peut soutenir et reconnaître, mais il peut aussi exclure et disqualifier. Il peut ouvrir à la compréhension, mais aussi enfermer dans des catégories figées. La philosophe Hannah Arendt rappelle que le jugement suppose de penser en tenant compte de la pluralité des points de vue (Arendt, 1961). Lorsque cette pluralité disparaît, le jugement cesse d'être une ouverture vers le sens et devient un instrument de normalisation.

Juger et être jugé : une réalité quotidienne dans les espaces éducatifs

Dans les espaces éducatifs, le jugement est constant. Il s'exerce à travers les notes, les évaluations, les inspections, mais aussi dans les échanges informels entre collègues, les réunions pédagogiques et les formations. Chaque pratique pédagogique peut devenir un objet d'observation, de comparaison ou de commentaire.



« Les doigts qui jugent, les voix qui se taisent » Illustration par [gerald](#) (licence [Pixabay](#))

Les enseignants occupent une position paradoxale. Ils sont à la

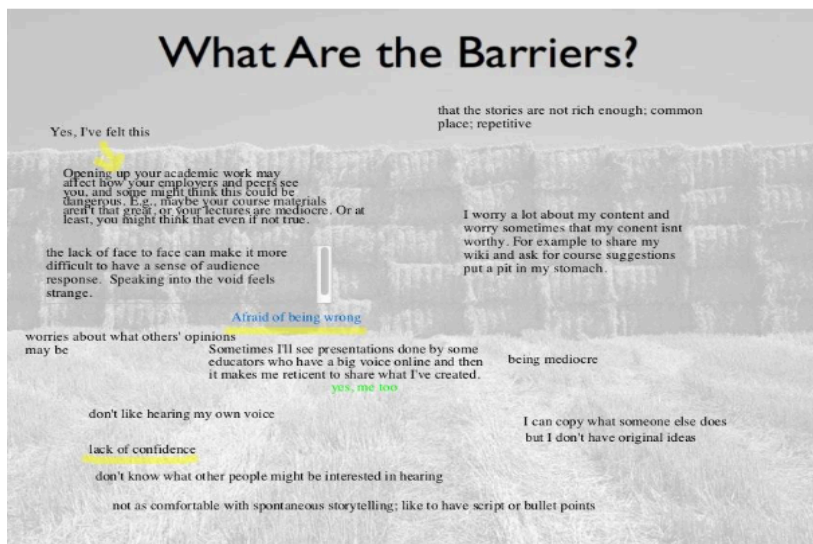
fois ceux qui évaluent et ceux qui sont évalués. Leur manière d'enseigner, d'innover ou de rester dans des pratiques plus traditionnelles est soumise à des regards multiples, souvent implicites

Cette exposition permanente installe une vigilance constante. Partager une pratique, c'est s'exposer. Reconnaître une difficulté, c'est risquer d'être perçu comme moins compétent. Innover, c'est accepter de sortir du cadre et de l'incertitude. Progressivement, une posture de prudence s'impose, et avec elle, le silence pédagogique.

Quand la peur du jugement freine l'expression et bloque le partage pédagogique

La peur du jugement agit rarement de manière visible. Elle ne se manifeste pas par des conflits ouverts, mais par des silences, des retraits progressifs et des stratégies d'évitement. Dans les espaces éducatifs, elle installe un climat où l'on apprend à se protéger avant même d'oser s'exprimer. Cette réalité a été mise en évidence dès 2013 par Alan Levine lors du [MOOC Educational Technology and Media MOOC \(ETMOOC\)](#).

Les participant·e·s y ont majoritairement exprimé leur crainte d'être jugé·e·s, comparé·e·s ou évalué·e·s lorsqu'ils et elles partageaient leurs pratiques pédagogiques. Les obstacles au partage identifiés relevaient moins d'un manque de compétences techniques que d'une insécurité symbolique liée au regard des autres.



Obstacles au partage rencontrés par les participants au [webinaire ETMOOC de février 2013](#) (en anglais). Image : Alan Levine, CC BY. Un message en réponse à ces expressions est présenté [dans la vidéo de Derek Sivers](#) (en anglais, transcription disponible).

Pour de nombreux enseignant·es, partager une pratique pédagogique revient à exposer une part de leur identité professionnelle : leurs choix, leurs tâtonnements, mais aussi leurs limites. Dans des contextes institutionnels marqués par l'évaluation et la comparaison implicite, cette exposition est perçue comme risquée. La crainte n'est pas tant d'être critiqué·e que d'être réduit·e à une étiquette : enseignant·e peu innovant·e, trop traditionnel·le ou insuffisamment rigoureux·se.

Cette peur est renforcée par des normes pédagogiques implicites. Des modèles dominants de « bonne pédagogie » circulent, souvent idéalisés, laissant peu de place aux pratiques ordinaires, situées et imparfaites. Face à ces modèles, beaucoup préfèrent se taire. Les espaces de partage, lorsqu'ils existent, présentent alors

des pratiques lissées et abouties, donnant l'illusion d'une maîtrise généralisée qui renforce encore la peur du jugement.

Les analyses de Michel Foucault éclairent ce phénomène : le jugement, inscrit dans des dispositifs de contrôle et de normalisation, conduit à l'intériorisation du regard évaluateur (Foucault, 1975). Cette auto-censure constitue l'un des freins majeurs au partage pédagogique.

4. Le coût du silence pédagogique pour les enseignant·es et les apprenant·es

Ce silence professionnel n'affecte pas uniquement les enseignant·es. Il a également des conséquences directes sur les apprenant·es. Lorsque les enseignant·es n'osent plus partager, expérimenter ou questionner leurs pratiques, l'enseignement tend à se figer. L'erreur devient moins tolérée, la créativité se réduit et le climat de classe se rigidifie.

La peur du jugement se transmet alors, presque imperceptiblement, aux apprenant·es. L'espace éducatif se transforme en un espace de conformité, où l'on cherche avant tout à répondre correctement plutôt qu'à réfléchir ensemble.

5. L'éducation ouverte : transformer la nature du jugement

C'est dans ce contexte que l'éducation ouverte apparaît comme une réponse possible au climat de jugement. Elle ne se réduit ni à des outils numériques ni à des ressources libres. Elle constitue avant tout une transformation profonde de la culture éducative, fondée sur la confiance, le dialogue et la progression collective.



« Construire le savoir dans la diversité ». Illustration par [geraft](#) (licence de contenu Pixabay)

L'éducation ouverte remet en cause l'idée d'une pratique pédagogique idéale et universelle. Elle affirme que toute pratique est située, liée à un contexte, à un public et à des contraintes spécifiques. Cette reconnaissance de la diversité contribue à réduire la peur du jugement.

Concrètement, l'éducation ouverte transforme la nature du jugement en modifiant les espaces et les modalités de partage.

Dans des dispositifs tels que les blogs pédagogiques, les communautés de pratique ouvertes ou les projets collaboratifs, le jugement ne vise plus la conformité à une norme, mais la compréhension d'un processus. Les retours prennent la forme de commentaires, de questions ou de prolongements, et non d'évaluations hiérarchiques.

Dans cette perspective, le blog [Why Do We Learn Today? \(Qu'apprenons-nous aujourd'hui ?\) Insights from Moroccan Stu-](#)

[dents Insights](#), réalisé dans le cadre du UNOE Students Project de la Chaire ICESCO ([Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture](#)) sur l'éducation ouverte, constitue un exemple particulièrement éclairant. Cette initiative met en évidence le potentiel des blogs étudiants, conjugués à l'intelligence artificielle, comme leviers de transformation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Conçu comme un espace collaboratif d'apprentissage, ce blog permet aux enseignant-es et aux apprenant-es de partager des expérimentations pédagogiques, des réflexions critiques et parfois même des questionnements non résolus autour de l'éducation ouverte et des usages de l'IA. Le jugement n'y est ni occulté ni évité : il est explicite, argumenté et toujours contextualisé. Les contributions ne font l'objet ni d'une hiérarchisation ni d'une mise en compétition, mais sont discutées, enrichies et mises en relation dans une dynamique dialogique. L'exposition des pratiques pédagogiques devient ainsi une ressource collective, favorisant l'apprentissage mutuel, plutôt qu'un risque individuel lié à la peur d'être évalué ou disqualifié.

Cette approche s'inscrit pleinement dans la pensée de Paulo Freire, pour qui l'éducation doit reposer sur le dialogue, la conscientisation et la co-construction du savoir, et non sur une relation verticale de pouvoir (Freire, 1970).

6. Des espaces sécurisés pour un partage authentique

Les espaces sécurisés évoqués dans le cadre de l'éducation ouverte peuvent prendre des formes multiples : communautés de pratique entre pairs, blogs réflexifs ouverts mais modérés, séminaires collaboratifs non évaluatifs, ou plateformes de partage sans notation ni classement. Leur spécificité ne tient pas tant à leur architecture technique qu'aux règles éthiques qui les

structurent : bienveillance explicite, droit à l'erreur, reconnaissance des contextes et suspension du jugement normatif.

Ces espaces permettent aux enseignant·es de rendre visibles des pratiques ordinaires, inachevées ou expérimentales, sans craindre une disqualification professionnelle. Le jugement y devient dialogué, formateur et orienté vers l'amélioration continue.

Le jugement est inévitable, mais il n'est pas immuable. Lorsqu'il domine sous une forme normative et implicite, il isole, bloque et appauvrit. Lorsqu'il est transformé, explicité et partagé, il éclaire, accompagne et fait grandir.

L'éducation ouverte offre aux enseignant·es un cadre pour réconcilier exigence et humanité, innovation et sécurité, jugement et reconnaissance. En transformant le rapport au jugement, elle rend possible ce qui demeure encore trop rare dans les institutions éducatives : un partage sincère, régulier et fécond des pratiques pédagogiques, au service d'une éducation plus juste, plus vivante et véritablement collective.

Références bibliographiques

Arendt, Hannah (1961). *Between Past and Future: Eight Exercises in Political Thought*. New York : Viking Press.

Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir*. Naissance de la prison. Paris : Gallimard.

Freire, Paulo (1970). *Pédagogie des opprimés*. Paris : Maspero.

Levine, Alan (2013). *What Are the Barriers? Reflections on Sha-*

ring Practice in Open Online Learning. Educational Technology and Media MOOC (ETMOOC). Ressource en ligne sous licence Creative Commons (CC BY).

Collaborer au-delà des langues : note de contribution d'Alan Levine

Alan Levine était enthousiaste à l'idée de contribuer à cet article, mais constata qu'il était déjà réservé et en cours de rédaction en français. Ses compétences en lecture n'ayant pas progressé depuis le lycée (toutes mes excuses à Monsieur Rivkin), il a pu communiquer et collaborer avec les co-auteur·ices grâce à Google Translate. Une belle manière de surmonter les difficultés ! – A. Levine

Khalid Berrada

... est enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences de l'Université Mohammed V, Rabat Maroc. Il est actuellement Expert de la Réforme de l'Enseignement Supérieur au Maroc (HERE) et Directeur de la Chaire ICESCO pour l'Éducation Ouverte. Ancien Directeur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au Maroc, il a été titulaire d'une Chaire UNESCO consacrée à l'Enseignement de la physique par la pratique. Engagé depuis de nombreuses années dans la recherche fondamentale et le développement éducatif, il a co-signé plus d'une centaine de publications scientifiques et d'ouvrages. Très actif dans la conception et le pilotage de projets aux niveaux national et international, ses travaux récents portent principalement sur la didactique des sciences, les technologies éducatives, l'éducation ouverte, l'apprentissage actif, ainsi que l'enseignement à dis-

tance et l'apprentissage ouvert.

Latifa Chahbi

... est Maître de conférences à la Faculté Oussoul-Eddine de l'Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc). Elle est également membre de la Chaire ICESCO pour l'Éducation Ouverte et du réseau UNITWIN UNOE. Lauréate du programme RECOMPES (avril 2025), ses travaux portent sur les relations entre littérature, numérique et pédagogie. Elle a publié plusieurs articles scientifiques consacrés à la littérature numérique et aux formes narratives interactives.

Loubna Terhzaz

... est Maître de conférences à la Faculté des Sciences de l'Université Mohammed V de Rabat, au Maroc. Elle est membre de la Chaire ICESCO pour l'Éducation Ouverte et du réseau UNITWIN UNOE. Elle occupe également le poste de secrétaire générale de la Fondation Averroès pour la promotion de la recherche scientifique, de l'innovation et du développement durable, où elle s'investit activement dans des projets liés à l'éducation, à la recherche et à la coopération internationale.

Alan Levine

Depuis qu'il a connecté un serveur Mac SE/30 au réseau des collèges communautaires de Maricopa en 1993, **Alan Levine** (<https://cog.dog>) est un acteur engagé du web et de l'éducation ouverte. Directeur de l'engagement communautaire chez Open Education Global, il œuvre à la promotion des pratiques pédagogiques ouvertes et à la valorisation de la générosité des enseignants qui partagent librement leurs ressources, leurs idées et leurs expériences au service d'une éducation accessible et collaborative.

La Chaire UNESCO RELIA



En 2016, la spécificité du projet ClassCode (formation par ressources éducatives libres et réseau social) a convaincu l'UNESCO de soutenir et labelliser une chaire intitulée « Technologies pour la formation des enseignants par les ressources éducatives libres », à Nantes Université.

En 2021, nous avons demandé le changement d'orientation de la Chaire : l'UNESCO a accordé une nouvelle Chaire en **Ressources Éducatives Libres et Intelligence Artificielle**.

Celle-ci a été renouvelée en 2025.

La Chaire, c'est aujourd'hui une équipe de six personnes, présente sur différents fronts :

L'IA et l'éducation

Le sujet de l'intelligence artificielle en éducation est travaillé en collaboration avec l'UNESCO pour les aspects internationaux, avec le MEN-DNE pour des questions plutôt françaises. Parmi les projets emblématiques actuelles, citons :

Les CHAMs : dans ce travail nous accompagnons une classe de

quatrième en REP, qui a décidé d'introduire l'intelligence artificielle.

AI-DL (*Artificial Intelligence-Digital Literacy, 2025-2028*) réunit des chercheurs et des équipes de sept ministères de l'éducation en Europe pour introduire la littératie des données chez les enseignants.

GENAI4chools (2026-2029) réunit six ministères de l'éducation européens. Il a pour but d'accompagner l'arrivée de l'IA générative dans les Lycées.

ASSAI (*AI-Driven Assessment in Education: Shaping Policies for Responsible and Ethical Implementation, 2026-2029*) réunit des équipes d'Allemagne, Norvège, Espagne, Slovénie et Belgique (ainsi que Nantes) pour s'attaquer à la difficile question de l'évaluation dans l'enseignement supérieur.

INTEGRITY-AI nous amène à travailler avec des équipes de huit universités en Amérique latine pour imaginer une gouvernance IA éthique.

La question des REL et de l'éducation ouverte

Nous travaillons en coordination avec la Fabrique des REL de Nantes Université, avec l'UNESCO, et des grandes associations internationales comme Open Education Global.

Nous inventons des ateliers pour mieux comprendre les principes et le fonctionnement de l'éducation ouverte, intervenons régulièrement et animons une série de webinaires de recherche sur ces sujets.

UNOE



Le réseau UNOE a été créé avec l'UNESCO pour promouvoir l'Éducation Ouverte.

UNOE est construit autour des Chaires UNESCO déjà engagées dans le domaine de l'Éducation Ouverte. Il s'agit d'un réseau mondial comprenant 17 partenaires en Amérique, en Afrique, en Asie et en Europe.

Les Chaires du réseau partagent des intérêts communs dans des sous-domaines spécifiques tels que la relation entre les Ressources Éducatives Libres et l'Intelligence Artificielle, ou les liens avec l'*Open Access*, mais conservent également une grande diversité d'intérêts. Les Chaires collaborent régulièrement avec de multiples parties prenantes, notamment les gouvernements, la société civile (comme les ONG), les entreprises ainsi que les communautés de recherche et d'enseignement. En raison du prestige généralement associé aux Chaires UNESCO, le réseau UNOE est en mesure d'avoir un impact et une influence non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau mondial.

Le réseau s'est fixé comme objectifs, notamment, de renforcer la coordination internationale pour la réalisation de l'ODD 4 : L'éducation pour tous, se concentrer sur le renforcement de la communauté, la recherche, l'éducation et le logiciel, de favoriser le partage des connaissances et le développement des compétences à l'ère numérique, d'œuvrer pour une éducation de qualité inclusive et équitable.

Il soutient également les stratégies à moyen terme de l'UNESCO

pour 2022-2029. Le réseau est particulièrement engagé dans le suivi de la Recommandation de l'UNESCO sur les REL (2019), sa promotion, sa mise en œuvre et l'évaluation des progrès.

L'alliance EUniWell



European
University for
Well-Being

[EUniWell](#) est une alliance universitaire européenne consacrée à la thématique du bien-être. Créée en 2020, elle réunit douze universités partena-

naires, parmi lesquelles Nantes Université, et est coordonnée par l'Université de Cologne, en Allemagne. Elle fait partie des alliances soutenues par la Commission européenne dans le cadre de son initiative [« Universités européennes »](#), destinée à renforcer la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et à favoriser des réponses communes aux grands enjeux contemporains par la formation, la recherche et l'innovation.

Le projet d'EUniWell s'organise autour de la notion de bien-être, qui peut être définie comme *« un état positif ressenti par les individus et les sociétés [qui] englobe la qualité de vie ainsi que la capacité des personnes et des sociétés à contribuer à un monde meilleur »* (Organisation mondiale de la Santé, [Glossaire de la promotion de la santé](#), 2021, p.10). L'alliance développe ainsi des actions communes en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation afin de mieux comprendre les facteurs du bien-être et de contribuer à son amélioration à différentes échelles : locale, régionale et internationale.

Dans cette perspective, l'éducation ouverte trouve pleinement sa place dans les engagements de l'alliance. En facilitant l'accès aux savoirs, en encourageant la coopération et en favorisant des pratiques pédagogiques plus inclusives et durables, elle est un

[levier d'amélioration du bien-être](#) au sein des communautés universitaires. Cet engagement a été formalisé dès les premières années de l'alliance par l'adoption d'une [Déclaration sur l'éducation ouverte](#) signée par l'ensemble des universités membres en novembre 2022.

Pour mettre en œuvre ces orientations, EUniWell s'appuie sur un groupe de travail dédié à l'éducation ouverte. Celui-ci mène des actions de sensibilisation et de formation, et accompagne les projets pédagogiques développés au sein de l'alliance intégrant une dimension ouverte. Il développe également un écosystème d'outils numériques favorisant le partage de pratiques et ressources éducatives libres, dont [un blog multilingue](#) sur lequel a notamment été publié la série d'articles « Partager est un défi ». Le groupe entretient également des liens avec d'autres réseaux et organisations engagés dans l'éducation ouverte à l'échelle internationale.

Ses travaux sont complétés par un comité consultatif composé d'enseignants-chercheurs issus des universités membres. Ce comité apporte un regard académique et scientifique sur les enjeux liés à l'éducation ouverte et contribue à l'orientation des actions menées par le groupe de travail.